

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 10 425

Vendredi 31 Janvier 2025

Blanchiment, dépistage, saisie et confiscation des produits du crime et financement du terrorisme

Le Maroc appelé à adopter les standards internationaux renforcés

Des réformes législatives et institutionnelles doivent suivre



Communiqué conjoint

Le Maroc et la Belgique réaffirment leur volonté de poursuivre et de renforcer l'élan de leur partenariat dans tous les domaines



Séance législative dédiée à la discussion et au vote du projet de loi n°46-21 relatif à la profession des huissiers de justice

226 révisions proposées par le Groupe socialiste-
Opposition ittihadie



Séance législative dédiée à la discussion et au vote du projet de loi n°46-21 relatif à la profession des huissiers de justice

226 révisions proposées par le Groupe socialiste-Opposition ittihadie

Actualité



LIndéfectiblement attaché à sa mission constitutionnelle de suivi constant de l'action du gouvernement et de contrôle de la gestion des affaires publiques tout en étant à l'écoute des doléances et exigences des citoyens et en diligentant, par ailleurs, la lutte menée par les différentes catégories sociales et professionnelles en perspective de l'amélioration de leur situation, le Groupe socialiste-Opposition ittihadie a, activement pris part aux travaux de la séance législative du mardi 28 janvier 2025 dédiée à la discussion et au vote du projet de loi n°46.21 relatif à l'organisation de la profession des huissiers de justice.

Dans ce cadre, la députée parlementaire Malika Zekhnini a, dans une intervention au nom du Groupe d'opposition ittihadie, souligné, de prime abord, que ce texte de loi revêt une importance capitale car il se rapporte à l'organisation de l'une des plus importantes professions juridiques et judiciaires, en l'occurrence celle des huissiers de justice.

La parlementaire usfpéiste Zekhnini a mis en avant que le Groupe socialiste-Opposition ittihadie, conscient du rôle crucial que joue l'huissier de justice dans le processus de judiciarisation et de la responsabilité qu'il est appelé à assumer, considère que l'introduction de cette loi sur la voie de la législation est un pas important dans le cheminement de l'activation de la teneur du chantier de réforme du système judiciaire

dans son ensemble destinée à asseoir un système de justice à même de garantir les droits et libertés pour l'ensemble des citoyens. « C'est que entre l'accès à la justice et l'aboutissement au jugement rêvé, l'huissier de justice est présent en tant qu'acteur essentiel et grand influenceur dans l'évolution de l'opération et la rationalisation du temps judiciaire par le biais de la notification et l'exécution », a développé Malika Zekhnini.

La députée ittihadie a indiqué, dans cette veine, que le Groupe socialiste-Opposition ittihadie, convaincu du rôle déter-

minant de l'huissier de justice et de la nécessité de bien encadrer son action de manière à garantir les droits de cette catégorie d'auxiliaires de la justice, consolider son autonomie, améliorer les conditions de son exercice et l'immuniser face aux différentes menaces liées à la nature de son travail, s'est engagé dans la discussion responsable de la teneur du projet de loi en question...

De ce sens, Zekhnini a rapporté que le Groupe d'opposition usfpéiste a proposé 226 révisions en lien avec ledit texte, étant obnubilé par le souci optimal de réaliser la difficile équation entre les droits et obligations des professionnels concernés.

La députée parlementaire a précisé que le Groupe d'opposition socialiste s'est retrouvé, à cet effet, contraint d'évoquer un certain nombre d'observations autour de la préparation du projet de loi mais aussi de sa teneur.

A cet égard, fustige-t-elle, les députés usfpéistes ont noté que le gouvernement a opté pour la démarche hégémoniste, ce qui a poussé les concernés à investir la rue afin de faire entendre leur voix, en observant que la digitalisation « envahissante », parallèlement aux mutations survenues au niveau des rapports humains et sociaux, nécessite de se focaliser sur l'actualisation du cadre juridique de l'huissier de justice à l'instar de l'ensemble des intervenants dans le processus judiciaire traçant clairement le contexte d'intervention de tous les acteurs concernés et précisant toutes les garanties

y afférentes de même que les limites à même d'observer le principe constitutionnel versant dans la règle de la reddition des comptes.

Là-dessus, la députée parlementaire usfpéiste Malika Zekhnini, dans son intervention au nom du Groupe socialiste d'opposition, a mis l'accent sur l'impératif d'intervenir dans un climat éminemment démocratique afin de globalement le fructifier, « un climat conditionné, essentiellement par l'implication directe de tous les concernés » (...)

À ce propos, Zekhnini a indiqué que la sortie de protestation dans la rue des concernés est sans doute la preuve irréfutable de leur rejet du mode de traitement réservé à leur dossier par l'Exécutif, en ajoutant qu'outre le mode de préparation du projet en question, le Groupe socialiste d'opposition a relevé nombre de dispositions impactant les intérêts de cette catégorie professionnelle et opérant une certaine distinction professionnelle entre les différentes catégories de professionnels affiliés à l'institution judiciaire (...)

Par ailleurs, le Groupe socialiste-Opposition ittihadie, observe la députée Zekhnini, a fustigé le fait que le projet de loi en question ait passé sous silence le droit des intéressés, conformément à l'article 8 de la Constitution, à créer des organisations syndicales pour la défense de leurs droits et leurs intérêts sociaux et économiques.

Rachid Meftah



Le Groupe socialiste d'opposition a mis l'accent sur l'impératif d'intervenir dans un climat éminemment démocratique afin de globalement le fructifier

Blanchiment, dépistage, saisie et confiscation des produits du crime et financement du terrorisme

Le Maroc appelé à adopter les standards internationaux renforcés Des réformes législatives et institutionnelles doivent suivre



«**L**e Maroc doit adopter des réformes législatives et institutionnelles afin de garantir une mise en œuvre effective des dispositions de la Convention de Varsovie. Si des progrès notables ont été réalisés depuis l'adhésion du pays, l'alignement complet avec les standards internationaux reste un objectif à atteindre. L'engagement continu du Royaume dans ce domaine renforcera non seulement son système de lutte contre le crime financier mais également sa coopération avec les autres Etats membres ». Telle est la conclusion du rapport de suivi thématique actualisé, publié récemment par la Conférence des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme, évaluant, pour la première fois, le respect par le Maroc de plusieurs dispositions du traité.

Des améliorations à apporter

Selon ledit rapport, si des progrès ont été réalisés par le Maroc, des améliorations substantielles devraient néanmoins être mises en œuvre. Tel est le cas de l'article 3, paragraphe 4. Selon les rédacteurs dudit rapport, si «le cadre législatif marocain permet actuellement aux délinquants de fournir des preuves pour réfuter les allégations des procureurs concernant l'origine des biens, il manque cependant un mécanisme explicite obligeant les délinquants à prouver l'origine licite de leurs biens, comme stipulé dans la convention». Les autorités marocaines sont donc invitées à adopter des mesures législatives pour combler cette lacune et à développer une jurisprudence cohérente, incite le rapport.

L'article 7, paragraphe 2, point c relatif au suivi des opérations bancaires est également concerné. En effet, « bien que des dispositions pour accéder aux relevés et transactions bancaires soient mises en place, elles ne permettent pas encore un suivi systématique conforme aux normes de la convention. Il est recommandé de modifier la législation afin que le suivi puisse être effectué à la demande d'autres Etats parties ».

Idem pour l'article 9, paragraphe 3 relatif à l'infraction de blanchiment (élément moral). Selon ledit rapport, « la législation marocaine n'inclut pas encore un élément moral réduit ou une disposition sur la négligence pour les infractions de blanchiment de capitaux. Introduire ces mesures renforcerait la capacité des autorités à poursuivre les infractions dans ce domaine ».

Le rapport de suivi thématique fait des remarques également concernant l'article 14 relatif au report des transactions suspectes. « Les CRF marocaines peuvent suspendre temporairement les transactions suspectes, mais il est recommandé de collecter des statistiques détaillées sur la valeur des transactions reportées et d'autres informations pertinentes pour améliorer la transparence et l'efficacité ».

Pour ce qui est de l'article 10 concernant la responsabilité des personnes morales, le document en question indique que «le Maroc reconnaît la responsabilité pénale des personnes morales. Toutefois, cette responsabilité n'est pas encore définie par des dispositions légales précises, mais repose sur la jurisprudence. Les autorités doivent préciser les cas où l'absence

de supervision ou de contrôle peut entraîner une responsabilité ». Quant à l'article 11 relatif à la reconnaissance des décisions étrangères, le rapport note que « malgré la possibilité pour les autorités marocaines de prendre en compte les décisions étrangères, cette disposition reste peu mise en œuvre. Le Maroc est encouragé à utiliser ce mécanisme pour renforcer la coopération internationale ».

Concernant l'article 25 (biens confisqués), « le Maroc ne dispose pas, toujours selon ledit rapport, d'un mécanisme juridique priorisant la restitution des biens confisqués aux victimes ou à leurs propriétaires légitimes. Adopter des mesures législatives pour mettre en œuvre cette priorité est essentiel. Il est également recommandé de former les forces de l'ordre et le système judiciaire sur les accords de partage des biens ». Idem pour l'article 6 relatif à la gestion des biens gelés ou saisis. Le document observe que « bien que des dispositions générales existent pour conserver les biens gelés ou saisis, le Maroc manque d'un système de gestion efficace. Les autorités devraient établir une agence nationale de gestion des actifs et adopter des pratiques standardisées pour une gestion globale et transparente ».

Lutter contre le crime financier

A rappeler que la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n°198), connue sous le nom de «Convention de Varsovie», constitue le premier traité international à combiner prévention et contrôle du blanchiment d'argent et du financement du

terrorisme. Adoptée en 2005, elle va au-delà des normes du Groupe d'action financière (GAFI), introduisant des dispositions innovantes telles que la responsabilité pénale pour les infractions commises par négligence, la responsabilité des personnes morales et la reconnaissance de la récidive internationale. Elle renforce également les mécanismes de confiscation et de restitution des produits du crime.

Une disposition notable de la convention permet aux autorités nationales de bloquer rapidement les transactions suspectes afin d'éviter leur propagation dans le système financier. Les cellules de renseignement financier (CRF) des Etats membres jouent un rôle central dans cette stratégie, avec la possibilité de collaborer à l'échelle internationale pour suspendre les transactions à la demande de CRF partenaires.

Les rapports de suivi thématique se concentrent sur des aspects clés tels que le renversement de la charge de la preuve dans les procédures de confiscation, la gestion des biens gelés ou saisis, le suivi des opérations bancaires comme outil d'enquête, l'infraction de blanchiment d'argent, la responsabilité des entreprises, la récidive internationale, le report des transactions suspectes, ainsi que le partage et la restitution des biens confisqués. Ces évaluations sont accompagnées de recommandations visant à améliorer le cadre législatif et opérationnel marocain afin d'assurer une mise en conformité complète avec les exigences du traité.

L'évaluation du Maroc fait suite à l'entrée en vigueur de la convention dans le pays le 1er août 2022, soulignant ainsi l'engagement du Royaume à adopter des standards internationaux renforcés.

Hassan Bentaleb

Communiqué conjoint

Le Maroc et la Belgique réaffirment leur volonté de poursuivre et de renforcer l'élan de leur partenariat dans tous les domaines

Le Maroc et la Belgique "se sont félicités des relations bilatérales historiques et excellentes et de leur importance stratégique", tout en réaffirmant leur volonté de poursuivre et de renforcer l'élan de leur partenariat dans tous les domaines.

Dans un communiqué conjoint publié à l'issue de la rencontre, mercredi à Rabat, entre le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, et son homologue belge, Bernard Quintin, les deux ministres se sont aussi félicités de la dynamique des relations suite à la tenue de la 3ème réunion de la Haute Commission mixte de partenariat, le 15 avril 2024 à Rabat.

A ce titre, "les deux ministres ont loué l'excellence des liens d'amitié qui unissent Sa Majesté le Roi Mohammed VI et Sa Majesté le Roi Philippe, ainsi que la grande estime entre les Familles Royales des deux



pays et les relations chaleureuses entre leurs deux peuples".

Les deux ministres ont af-

firmé "la volonté des deux pays de renforcer le dialogue politique et de promouvoir davantage le partenariat économique

en matière de commerce et d'investissement en particulier dans le domaine de la transition énergétique et des énergies

vertes", souligne-t-on dans le communiqué conjoint.

De même, MM. Bourita et Quintin ont manifesté leur intention de continuer à renforcer la coopération dans d'autres domaines prioritaires, tels que définis dans la feuille de route établie lors de la réunion de la Haute Commission mixte de partenariat, comme la culture, la jeunesse, la migration et la coopération sécuritaire au sens large. A cette occasion, "la Belgique a salué les nombreuses réformes ambitieuses mises en œuvre sous le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, notamment la réforme du Code de la famille et la régionalisation avancée".

Le renforcement de la coopération du Maroc avec la Belgique s'inscrit dans la continuité des efforts déployés par le Maroc dans le cadre de la Vision Royale visant la diversification des partenariats. Il confirme également le rôle du Maroc en tant qu'acteur stratégique pour les pays européens.

Nasser Bourita : *Les relations entre le Maroc et la Belgique sont fortes et solides*

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a souligné, mercredi à Rabat, la force et la solidité des relations entre le Maroc et la Belgique.

Les relations d'amitié et de coopération séculaires entre le Maroc et la Belgique trouvent leur fondement dans la confiance mutuelle et se projettent vers des perspectives prometteuses du partenariat stratégique, a affirmé M. Bourita qui s'exprimait lors d'un point de presse à l'issue de ses entretiens avec le ministre belge des Affaires étrangères, des Affaires européennes, du Commerce extérieur et des Institutions culturelles, Bernard Quintin.

Le ministre a, ainsi, fait remarquer que ces relations puissent leur force dans les liens distingués unissant les Familles

Royales des deux pays, et des liens humains solides entre les deux peuples, rappelant que la communauté marocaine en Belgique dépasse les 600.000 et que la communauté belge établie au Maroc se situe à plus de 5.000 personnes.

Au cours des quatre dernières années, les relations bilatérales ont connu une dynamique positive, s'est-il félicité, affirmant que ces liens reposent sur des principes fondamentaux, dont une profonde compréhension des intérêts communs et des priorités stratégiques des deux parties.

M. Bourita a, par ailleurs, relevé que le développement de la coopération bilatérale a été couronné par la tenue en 2024 de la Haute Commission mixte de partenariat Maroc-Belgique, qui a débouché sur l'adoption d'une feuille de route ambitieuse pour l'avenir des relations maroco-belges.

Bernard Quintin : *Les relations maroco-belges sont les plus étendues et les plus diversifiées dans la région*

Les relations entre la Belgique et le Maroc sont "les plus étendues et les plus diversifiées dans la région", s'est félicité, mercredi à Rabat, le ministre belge des Affaires étrangères, des Affaires européennes, du Commerce extérieur et des Institutions culturelles, Bernard Quintin, qui a effectué une visite de travail dans le Royaume les 29 et 30 janvier.

"Nos populations le savent mieux que quiconque, le Maroc et la Belgique sont des alliés historiques. Nous avons évidemment des liens humains très forts", a déclaré M. Quintin lors d'un point de presse conjoint à l'issue de ses entretiens avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

La communauté marocaine en Belgique, particulièrement

celle établie à Bruxelles, "contribue à la diversité et au métissage de notre société belge", a-t-il ajouté.

Se félicitant de la proximité politique entre les deux pays, le ministre belge a salué "la bonne coopération" en matière de lutte contre l'immigration illégale, de justice et de police.

"La Belgique souhaite évidemment que ce travail conjoint puisse continuer à se renforcer à l'avenir, puisque ces questions seront à coup sûr parmi les priorités du nouveau gouvernement", a indiqué M. Quintin.

"Nous entretenons évidemment avec le Maroc des liens économiques privilégiés", a, par ailleurs, souligné le ministre, notant que "les exportations belges de biens vers le Royaume se sont élevées à environ 1,3 milliard d'euros après les dix premiers mois de 2024, soit une croissance de près de

15% par rapport à la même période de 2023".

Qualifiant de "très positif" ce bond, le chef de la diplomatie belge a fait part de la volonté de son pays de renforcer davantage cette dynamique, affirmant que "les échanges commerciaux doivent être à la hauteur de nos relations humaines et politiques".

Par ailleurs, la Belgique, notamment via ses entités fédérées et ses entreprises, veut être un partenaire de premier plan pour soutenir le développement économique et écologique du Maroc, en contribuant à des projets d'envergure, a-t-il enchaîné.

Dans ce sens, il a souligné la disponibilité et l'expertise des entreprises belges pour contribuer à ces grandes réalisations, relevant que de nombreuses missions économiques thématiques sont déjà prévues dans le Royaume en 2025.

Abdellatif Hammouchi tient une série de réunions à Madrid pour élargir les champs de coopération sécuritaire avec l'Espagne et l'Allemagne

Le directeur général de la Sûreté nationale (DGSN) et de la surveillance du territoire (DGST), Abdellatif Hammouchi, a effectué, les 28 et 29 janvier, une visite de travail en Espagne à la tête d'une importante délégation sécuritaire composée de directeurs et de responsables des services centraux du pôle DGSN-DGST.

Cette visite a eu lieu à la demande du directeur général de la Police nationale espagnole, pour prendre part à des réunions bilatérales visant à élargir les domaines de coopération en matière de sécurité et à renforcer l'échange d'expertise sur diverses questions d'intérêt commun, ainsi que pour participer à des réunions de sécurité tripartites qui comprennent le directeur général de la Sûreté nationale et de la surveillance du territoire du Maroc, le directeur général de la Police nationale d'Espagne, ainsi que le président de la Police fédérale de la République d'Allemagne (Bundespolizei), indique un communiqué du pôle DGSN-DGST.

Rencontres bilatérales pour consolider la coopération sécuritaire maroco-espagnole

La première partie de la visite a été marquée par une réunion bilatérale entre M. Hammouchi et la délégation qui l'accompagne, et le directeur général de la Police nationale espagnole, qui était accompagné du commissaire général à l'information, du commissaire général de l'immigration et des frontières, du commissaire général de la Police Judiciaire et de la commissaire chargée de la coopération sécuritaire internationale.

Les discussions tenues dans le cadre de cette réunion ont porté sur l'évaluation du niveau de partenariat sécuritaire entre les deux pays dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et les différentes formes de criminalité transnationale, notamment l'immigration illégale, le trafic illicite de drogue et de substances psychotropes, les crimes liés aux nouvelles technologies et la sécurité sportive.

Les deux parties ont également examiné les défis et les menaces qui guettent les deux pays ainsi que les moyens de les combattre selon une perspective commune. Les deux parties se sont félicitées du niveau et de l'ampleur de la coopération bilatérale dans le domaine sécuritaire et de l'efficacité des opérations conjointes et simultanées menées par les services sécuritaires marocains et espagnols, afin de neutraliser les risques des organisations terroristes et des éléments extrémistes menaçant la sécurité des deux pays. Elles ont également souligné la nécessité et l'importance de consolider cette coopération compte tenu des enjeux et des aspirations des deux pays.

À l'issue de cette réunion, une série de rencontres thématiques ont été tenues avec la participation d'experts et de res-



ponsables sécuritaires marocains et espagnols en charge de départements sécuritaires bien précis, lors desquelles l'accent a été mis sur les mécanismes de renforcement d'une collaboration avancée entre la DGST et le Commissariat général à l'information de la Police espagnole, notamment en matière de consolidation de la coopération commune dans le domaine de la lutte contre la menace terroriste et l'assèchement des sources d'enrôlement et d'embrigadement dans les rangs des organisations terroristes.

Les experts marocains et espagnols ont également discuté des voies de raffermissement de la coopération bilatérale dans les domaines des enquêtes criminelles, de la police judiciaire et de la lutte contre les différentes formes de criminalité menaçant les frontières nationales des deux pays, notamment les crimes de traite d'êtres humains, d'immigration illégale, de trafic de stupéfiants et de psychotropes, ainsi que les différentes formes de crimes économiques et financiers, outre les crimes de cybercriminalité touchant les systèmes automatisés de traitement des données.

Dans le même registre, les deux parties ont convenu d'élargir la portée de la coopération pour intensifier les opérations de livraisons supervisées de stupéfiants, de créer des équipes conjointes pour lutter contre les différents risques criminels émergents et de mener une réflexion autour de la mise en place d'un comité mixte

de sécurité visant à anticiper les différents défis sécuritaires liés à l'organisation conjointe de la Coupe du monde 2030.

Les responsables des pôles de la coopération sécuritaire dans les deux pays ont également examiné les mécanismes visant à faciliter la coordination sécuritaire commune, et les voies d'impulser les niveaux de coopération dans le domaine de l'assistance technique et de la formation policière, ainsi que l'évaluation du rendement des officiers de liaison opérant dans les deux pays et les possibilités offertes pour développer et renforcer leurs rôles dans la simplification et l'accélération de la coopération entre les services sécuritaires des deux pays.

Coalition tripartite maroco-hispano-allemande pour la promotion de la coopération conjointe dans le domaine sécuritaire

Cette visite a également été marquée par la tenue d'une réunion tripartite entre le directeur général de la Sûreté nationale (DGSN) et de la surveillance du Territoire (DGST), le directeur général de la Police espagnole et le président de la Bundespolizei allemande.

Cette réunion tripartite a porté sur l'examen des mécanismes permettant d'élargir les domaines de coopération conjointe aux services de sécurité des trois pays, ainsi que sur les moyens de

renforcer la coordination technique et en matière de coopération sécuritaire opérationnelle.

Les entretiens tenus dans le cadre de cette réunion multipartite ont été axés sur la nécessité de renforcer la coopération dans le domaine de la lutte anti-terroriste et les différentes formes de crime transfrontalier, notamment les réseaux de traite des êtres humains, le trafic de migrants et l'immigration irrégulière, outre les bandes criminelles organisées s'activant dans le trafic illégal de drogue et de psychotropes, et le blanchiment d'argent, ainsi que les nouvelles formes de crime comme la cybercriminalité et la cyber-extorsion.

Par ailleurs, les entretiens tripartites ont porté sur l'importance de l'échange des expériences et des bonnes pratiques, pour favoriser la sécurisation des événements sportifs de grande envergure, et la garantie des conditions sûres pour réussir les événements footballistiques internationaux, particulièrement à la veille de la co-organisation par le Maroc, l'Espagne et le Portugal de la Coupe du monde 2030.

Les travaux de ces réunions ont été marqués par la convergence des points de vue des trois délégations de sécurité, notamment pour ce qui est de la nécessité de renforcer la coopération conjointe dans les divers domaines sécuritaires dans le but de neutraliser et de prévenir l'ensemble des dangers et menaces croissants aux niveaux régional et international.

Commémoration à Rabat du 81^{ème} anniversaire du soulèvement populaire de janvier 1944



Le Haut-commissariat aux anciens résistants et anciens membres de l'armée de libération a commémoré, mercredi à Rabat, le 81^e anniversaire du soulèvement populaire des 29, 30 et 31 janvier 1944, qui a éclaté en appui à la présentation du Manifeste de l'Indépendance.

A cette occasion, une cérémonie a été organisée à la mémoire des âmes des martyrs du soulèvement du 29 janvier 1944 devant la plaque commémorative du soulèvement

dans la cour de la mosquée Assouna à Rabat, en présence du Haut-commissaire aux anciens résistants et anciens membres de l'armée de libération, Mustapha El Ktiri et de plusieurs anciens résistants et familles de résistants.

Dans une déclaration à la presse, M. El Ktiri a indiqué que la famille de la résistance et de l'armée de libération a, comme à l'accoutumée, tenu à commémorer cet anniversaire pour se recueillir et rendre hommage aux résistants nationalistes

ayant investi, le 29 janvier 1944, les rues de Rabat pour exprimer leur soutien à la présentation du Manifeste de l'Indépendance et en dénonciation des campagnes de répression, d'abus et d'arrestations menées par les autorités du protectorat contre les manifestants.

Il a relevé que cet événement national historique a connu la participation de feu SM Hassan II qui, alors Prince Héritier et se trouvait au Collège Royal, s'est empressé de rejoindre les rangs des manifestants,

notant que cette commémoration constitue également une occasion de se remémorer les épopées du Maroc et de préserver la mémoire nationale à forte charge symbolique, historique, religieuse, spirituelle, éthique, humanitaire et universelle.

Le résistant Ahmed Tanane a, pour sa part, souligné, dans une déclaration à la MAP, que ces étapes phares de la lutte nationale reflètent la lutte inlassable des Marocains pour la libération et l'indépendance, rappelant que ce jour représente un prolongement des événements du 11 janvier où plusieurs marocains ont perdu la vie suite aux massacres orchestrés par le protectorat dans les villes de Rabat et Salé, ainsi que dans d'autres régions, en réponse à la présentation du Manifeste de l'Indépendance.

Afin de commémorer cette épopée nationale, plusieurs événements et activités à caractère éducatif et culturel axés sur l'hommage à la mémoire historique sont prévus dans l'ensemble des délégations régionales et provinciales du Haut-commissariat aux anciens résistants et anciens membres de l'armée de libération, ainsi que dans les espaces de mémoire historique, de la résistance et de la libération, en partenariat avec les départements ministériels, les établissements publics, les organes élus et les associations de la société civile.

Forte mobilisation pour réussir la campagne nationale de vaccination à Laâyoune-Sakia El Hamra

La campagne nationale de vérification du statut vaccinal en faveur des enfants de moins de 18 ans, se poursuit dans les différents centres de santé de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra.

S'inscrivant dans le cadre de la politique proactive du ministère de la Santé et de la Protection sociale visant à lutter contre la propagation des épidémies et d'y répondre rapidement, notamment la rougeole, cette opération a pour but d'élever les niveaux de couverture vaccinale chez les enfants pour atteindre ceux enregistrés avant la pandémie de Covid-19, qui a impacté les taux de couverture vaccinale dans la majorité des provinces et régions du Royaume.

Elle intervient également

dans le cadre des efforts continus du ministère de tutelle visant à lutter contre la propagation des maladies épidémiques et protéger la santé publique, notamment après avoir recensé de nouveaux cas de rougeole.

Dans une déclaration à la MAP, Saïda Andam, infirmière en chef au centre de santé urbain "Al Wifak", a indiqué que cette campagne organisée au profit des femmes vise à leur fournir des explications sur la rougeole, les mesures à prendre pour prévenir cette maladie, tout en les sensibilisant aux risques qui peuvent en résulter en contractant ce virus, soulignant l'importance de la vaccination des enfants à travers deux doses nécessaires à l'âge de neuf mois et 18 mois.

Ces deux doses, a-t-elle

poursuivi, permettront de prévenir contre la rougeole chez les enfants et les protéger des risques potentiels résultant de l'évolution de ce virus, notant que tout l'enjeu est dans l'implication des parents dans ces campagnes, à même de rattraper la vaccination des enfants non vaccinés contre la rougeole.

A rappeler que le ministère de la Santé et de la Protection sociale avait lancé, le 28 octobre dernier, en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale, du Pré-scolaire et des Sports, le ministère de l'Intérieur, le ministère des Habous et des Affaires islamiques, ainsi qu'avec divers partenaires locaux, une campagne nationale de vérification du statut vaccinal et de rattrapage vaccinal en faveur des enfants de moins de 18 ans.

Cette campagne nationale de vaccination concerne le rattrapage vaccinal des enfants de moins de 18 ans contre certaines maladies infectieuses, particulièrement la rougeole, la poliomyélite, la diphtérie, la co-

queluche et le tétanos. Elle vise à vérifier que toutes les doses de vaccins contre ces maladies ont bien été administrées aux enfants selon leur âge comme recommandé par le calendrier national de vaccination.





Un avion de ligne avec 64 personnes à bord s'écrase à Washington après une collision avec un hélicoptère



Un avion de ligne, avec 64 personnes à bord, et un hélicoptère militaire sont entrés en collision dans le ciel de Washington mercredi soir avant de s'abîmer dans le fleuve Potomac, un accident rare qui a déclenché des opérations de secours complexes dans des conditions délicates.

Voici ce que l'on sait :

Peu avant 21h00 (02h00 GMT jeudi), une collision aérienne s'est produite entre un hélicoptère militaire et un avion de ligne d'une filiale régionale d'American Airlines en approche

de l'aéroport Ronald-Reagan, au bord du fleuve Potomac, près de Washington.

Sur des images captées par le Kennedy Center, un centre culturel de Washington, on distingue les feux puissants d'un avion en phase de descente, et d'autres lumières, moins fortes, d'un autre appareil qui se dirige vers lui, jusqu'à la collision produisant une boule de feu éblouissante.

L'avion, en provenance de Wichita, au Kansas, dans le centre des Etats-Unis, devait atterrir quelques minutes plus tard, vers 21h00.

L'hélicoptère effectuait un vol d'entraînement, selon une porte-parole de l'armée.

Les deux appareils se sont abîmés dans le Potomac, ont indiqué les autorités locales au cours d'une conférence de presse organisée à l'aéroport dans la nuit.

Près de cinq heures après l'accident, les autorités se refusaient à communiquer un bilan, même provisoire.

Soixante personnes et quatre membres d'équipage voyageaient à bord de l'avion de ligne, a indiqué American Airlines. Trois mili-

itaires étaient à bord de l'hélicoptère, selon un responsable de l'armée américaine.

"Nous ne pouvons pas donner plus d'éléments" à ce stade, a expliqué le maire de Washington Muriel Bowser.

Avec la chute des deux appareils dans le Potomac, une opération de recherche et de secours à la fois "hautement complexe" et de grande ampleur a débuté.

Plus de 300 secouristes sont mobilisés et travaillent dans des conditions "extrêmement difficiles", a expliqué le chef des pompiers de Washington, John Donnelly. "Il fait nuit noire. L'eau est froide, trouble. Ce sont des conditions très difficiles pour les plongeurs, a-t-il décrit. Il y a du vent, de la glace, c'est dangereux."

De nombreux canots pneumatiques étaient visibles depuis les rives du Potomac, où tournoyaient des dizaines de gyrophares, selon des journalistes de l'AFP. Des hélicoptères balayaient également les eaux du fleuve de leur puissant faisceau lumineux.

Le renfort de garde-côtes a aussi été annoncé. "Nous nous attendons à ce que nos opérations durent plusieurs jours", ont prévenu les autorités.

La collision "aurait dû être évitée", a affirmé Donald Trump sur son réseau social Truth Social.

"L'avion était sur une trajectoire d'approche parfaite vers l'aéroport.

L'hélicoptère allait droit vers l'avion pendant un certain temps. La nuit était claire, les lumières de l'avion brillaient, pourquoi l'hélicoptère n'est pas monté ou descendu, ou n'a pas effectué un virage. Pourquoi la tour de contrôle n'a pas dit à l'hélicoptère quoi faire au lieu de demander s'ils avaient vu l'avion?", s'est interrogé le président américain.

L'aéroport Ronald-Reagan est à l'arrêt au moins jusqu'à 11h00 locales jeudi (16h00 GMT).

Guantanamo, de prison militaire à centre géant de rétention de migrants

Donald Trump veut faire de la base américaine de Guantanamo, connue pour sa prison militaire ouverte après les attentats du 11-Septembre, un centre géant de rétention pour 30.000 migrants sans papiers, selon sa dernière annonce choc anti-immigration mercredi.

"Je vais signer aujourd'hui un décret demandant de préparer un centre pour 30.000 migrants à Guantanamo Bay", a déclaré le président américain depuis la Maison Blanche, en précisant qu'il s'agirait de "criminels" en situation irrégulière mais sans donner de détails logistiques. "Cela doublera notre capacité", a-t-il affirmé.

La prison militaire de Guantanamo a été ouverte le 11 janvier 2002 dans une base navale américaine de la côte sud-est de l'île de Cuba, à 1.000 kilomètres de La Havane.

Cette enclave de 117 km², dont seulement 49 km² de terre ferme, avait été cédée par Cuba aux Etats-Unis un siècle plus tôt, en 1903, pour remercier son puissant voisin de son aide dans la guerre contre les Espagnols.

Quand, quatre mois après les attentats du 11-Septembre, y sont arrivés les premiers détenus, qua-

lifiés de "combattants ennemis" par l'administration de George W. Bush et privés de leurs droits fondamentaux, ils ont été enfermés dans des cages à ciel ouvert.

En mai 2002, une première prison en dur a été bâtie. Plusieurs bâtiments supplémentaires ont ensuite été construits sur le modèle des prisons américaines de haute sécurité.

Avant l'implantation de cette prison militaire - qui reste invisible de la plupart des zones habitées de la baie de Guantanamo - la base navale n'hébergeait que quelque 500 militaires américains.

La base militaire vit en circuit fermé: elle produit sa propre électricité, possède une usine de dessalement d'eau et son ravitaillement est assuré par des barges venues de Floride.

Pas loin de 800 détenus - dont un maximum de 680 en 2003 - sont passés par la prison de Guantanamo en plus de vingt ans.

Les présidents démocrates Barack Obama et Joe Biden ont souhaité, l'un après l'autre, la fermer lors de leurs mandats, sans y parvenir.

Aujourd'hui, il reste 15 prisonniers à Guantanamo. Parmi eux, trois sont éligibles à un transfert,

trois autres à un examen de leur dossier en vue d'une potentielle libération, sept ont été inculpés et deux condamnés, selon le ministère de la Défense.

Neuf hommes y sont morts en détention, selon un décompte du New York Times.

Un détenu a été transféré sur le sol américain pour son procès et purge une condamnation à perpétuité dans une prison fédérale du Kentucky, précise le quotidien américain.

La prison de Guantanamo est devenue, pour de nombreuses ONG de défense des droits humains, un symbole des excès et de l'arbitraire dans la lutte contre le terrorisme, à cause de ses conditions de détention extrêmes, jusqu'au recours à la torture.

"Personne ne peut imaginer combien c'était terrible. Même le diable n'aurait pu créer un endroit aussi mauvais", témoignait en 2008 auprès de l'AFP un ancien détenu, Mustafa Ait Idir, libéré au bout de presque sept ans.

Les prisonniers ne sortent de leur cellule éclairée en permanence que deux heures par jour, pour une respiration dans un espace à peine plus grand. Les plus dangereux portent une combinaison orange, la majorité d'entre eux sont vêtus de beige, et les plus

coopératifs, de blanc.

Les récits d'ex-prisonniers racontent les mauvais traitements infligés pendant les interrogatoires: privation de sommeil, exposition à des températures extrêmes, musique à fond, menottage dans des positions inconfortables pendant des heures...

Face aux détenus en grève de la faim, la politique d'alimentation de force, à travers une sonde introduite dans le nez, a également été sévèrement critiquée par des centaines de médecins du monde entier.

En septembre dernier, le New York Times a révélé, documents gouvernementaux à l'appui, que la base militaire était utilisée depuis des décennies par les Etats-Unis pour incarcérer certains migrants interceptés en mer.

Selon le journal américain, les migrants, au nombre de 37 entre 2020 et 2023, y sont placés en détention dans un espace séparé de la prison pour les détenus accusés de terrorisme.

Des associations dénoncent leur traitement sur place, sur la base de témoignages expliquant que les migrants sont surveillés lorsqu'ils appellent un avocat, et que des rats sont attirés par les conditions d'hygiène déplorables qui y règnent.

Jeux & Loisirs

Mots flechés

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

| | | | | | | | |
|------------------|----------------------|-----------------------------|----------------------------------|----------------------------|--------------------------|---------------------------|------------------|
| DÉDUIS- ENT | ARBRE CONIFÈRE | CAB | POILU PRONOM | RÉSECT- ION | SYMBOLE DU BISMUTH | ZONE ARIDE | ROGNE |
| FEUR | | | ÉTIQUE- TTE | | | | |
| | FIN DE VERBE | PRONOM ABÎME | HOMME DE MAIN | | | | |
| CLUBE BÊTA | | | | INDEMN- ISER LITHIUM | LETTRES DE BERGSON | | |
| FROUSSE | | | ON LE PREND POUR SAUTER | | | EN CATIMINI LISIÈRE | |
| ASSEZ BIEN | LOGE | USAGE | | | | | |
| | FIN D'ANNÉE | | VOYELLES | TOÏSON | NOTE EN RESTE | | |
| ÉPROUVÉS | PARTI À GAUCHE | FIN DE VERBE | TAXE DANSE CUBAÎNE | | | | AMPHÉ- TAMINE |
| | | | | | | | |
| PRONOM | VIN SPEED | | ANNÉE- LUMIÈRE | | LETTRES DE ZENON | LA FIN DES LOISIRS | RÉCUSE |
| | | VENU APRÈS LE TRAVAIL | REVUE EN SOMME | | | | |
| BÊCHEUR | | | CONSEIL D'ARTISTE | | | | |
| MET EN MARCHÉ | | | | | À L'ENVERS: CLUBES | | |

Solution mots flechés d'hier

| | | | | | | | | | | | | | |
|--------------------------|-----------------------------|-------------------------|---|------------------------------|--------------------------|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1985 EN VOIE | FAIRE LE BON CHOIX | UNE RUE PLANGIÈRE | D | CHANGÉ PAR UN AUTRE | UN MOT DE SÉRIE | N | UN MOT DE SÉRIE | UN MOT DE SÉRIE | UN MOT DE SÉRIE | UN MOT DE SÉRIE | UN MOT DE SÉRIE | UN MOT DE SÉRIE | UN MOT DE SÉRIE |
| O | S | T | E | N | T | A | T | O | I | R | E | | |
| FIN DE VERBE | E | R | E | U | A | I | E | U | X | | | | |
| | C | L | E | R | C | A | L | E | E | T | | | |
| UN MOT DE SÉRIE | L | E | S | T | R | A | D | E | T | R | | | |
| UN MOT DE SÉRIE | C | O | T | O | N | N | U | L | A | | | | |
| UN MOT DE SÉRIE | T | R | O | P | S | T | R | A | S | | | | |
| | P | I | R | H | I | P | S | Y | | | | | |
| UN MOT DE SÉRIE | O | D | A | Û | B | E | U | S | E | S | | | |
| UN MOT DE SÉRIE | A | N | O | G | R | E | S | M | T | | | | |
| UN MOT DE SÉRIE | N | E | N | E | R | O | L | E | O | | | | |
| | P | E | A | N | R | I | P | E | A | L | | | |
| UN MOT DE SÉRIE | R | U | E | N | E | A | N | E | | | | | |

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarba

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentalab
Alain Bouafly
Mouad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Mettah

Responsable des ressources humaines
Anika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Myriem Rebane
Khadija Halafi
Mariama Farki
Elkandoussi Elmaridi

Révision
Abdelmoumen Warrach

Secrétariat
Assmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Lataaki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Lalyoune)
Abdelali Khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khallil Benmouja

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2145 - Casablanca, Maroc

E-mail: liberation@libe.ma
Téléphone: 0522 61 94 04

Fax de la rédaction: 0522 62 09 72

Service annonces et publicité
E-mail: annonces@liberation@libe.ma
Youssef El Gabs

Mouna El Youssefi
Loubra Baghladi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Sihem Zaïer
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R.
3^e Etage - Casablanca
Tél: 0522 31 00 62
0522 62 32 32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31 28 10

Imprimerie
Les Éditions Maghébines

Distribution
SAPRISSE
Dossier de presse: 130/64

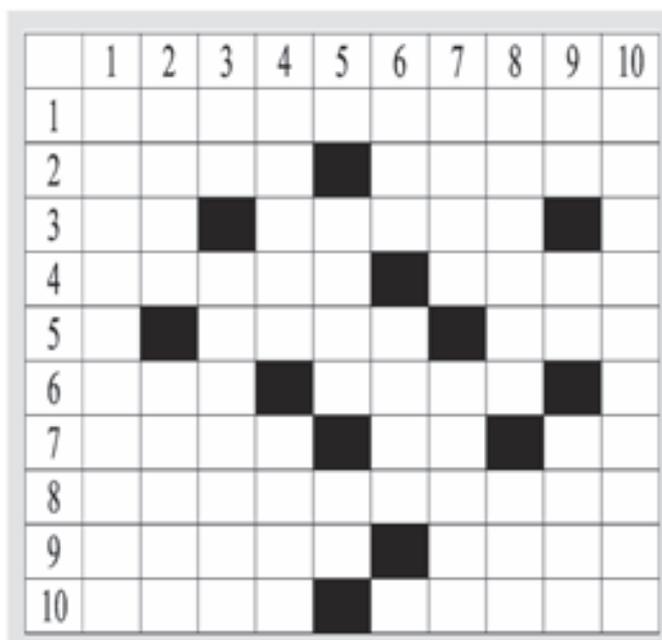
Site web: www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

2017
www.ojd.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1 - A l'odeur agréable
- 2 - Flaque - Conservés
- 3 - Entre trois et quatre - Souci de bien nouer
- 4 - Brève - Préposition
- 5 - Parfum alimentaire - Poule de vanneur
- 6 - Affaire de postier - Poisson plat
- 7 - Finasserie - Bétons - Deux fois saut
- 8 - Désespoir de chirurgien
- 9 - Résister - Fête de décembre
- 10 - Suspensif - Entités politiques

VERTICALEMENT

- 1 - Amour de Poséidon
- 2 - Strie - Ils faisaient l'ancien alphas et grecs
- 3 - Coordonnant - Mobiles
- 4 - Fruit d'été - Surveillance
- 5 - Amour d'Osiris - Infinitif
- 6 - Il sillonne Paris - Fin de journée
- 7 - Petites charges - Sociale
- 8 - Recherche - Gros serpent
- 9 - L'union des voisins - Dieu d'Égypte - Trop noir
- 10 - Vitens

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 9 | 1 | 4 | | | |
| | 1 | 2 | | 7 | 5 | 9 | | |
| | | 6 | 4 | 3 | | | 8 | |
| | 9 | | | | | | | 7 |
| 7 | 5 | 9 | 6 | 8 | 2 | | | 3 |
| 8 | | | | | | | | 9 |
| | 2 | | 8 | 6 | 1 | | | |
| | | 4 | 2 | 1 | | 3 | 7 | |
| | | 9 | 7 | 5 | | | | |

Difficile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|--|--|--|
| | | 9 | 7 | 3 | 8 | | | |
| 3 | | | 4 | 5 | | | | |
| | 9 | 2 | | | | | | |
| | 8 | 4 | | | 3 | | | |
| | 6 | 1 | 7 | | | | | |
| 2 | | 6 | 1 | | | | | |
| | | 3 | 6 | | | | | |
| | 4 | 5 | | | 9 | | | |
| 6 | 3 | 4 | 8 | | | | | |

Moyen

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|--|---|---|---|
| | | 1 | 3 | | | | 9 | |
| 9 | | 6 | 7 | | | | 5 | 4 |
| | 7 | 2 | 4 | | | | | |
| | | | | 2 | | | 7 | 9 |
| | 2 | | | | | | 8 | |
| 1 | 3 | 4 | | | | | | |
| | | | 5 | | | 7 | 2 | |
| 3 | 1 | 2 | 8 | | | | | 5 |
| | 4 | | 3 | 9 | | | | |

Expert

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 7 | 9 | 4 | | 1 | |
| | | | | | 1 | 8 | | |
| 7 | | | | | | | 3 | |
| | | 2 | | | | | 4 | 6 |
| 5 | | | | | | | | 7 |
| 1 | 7 | | | 3 | | | | |
| | 1 | | | | | | | 2 |
| | | 8 | 9 | | | | | |
| | 4 | 1 | 6 | 5 | | | | |

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 3 | 4 | 8 | 5 | 9 | 2 | 7 | 6 |
| 8 | 9 | 5 | 7 | 6 | 2 | 3 | 1 | 4 |
| 7 | 6 | 2 | 1 | 4 | 3 | 9 | 5 | 8 |
| 9 | 8 | 7 | 6 | 3 | 1 | 5 | 4 | 2 |
| 2 | 5 | 1 | 4 | 9 | 8 | 6 | 3 | 7 |
| 6 | 4 | 3 | 2 | 7 | 5 | 8 | 9 | 1 |
| 5 | 1 | 6 | 9 | 2 | 4 | 7 | 8 | 3 |
| 4 | 7 | 9 | 3 | 8 | 6 | 1 | 2 | 5 |
| 3 | 2 | 8 | 5 | 1 | 7 | 4 | 6 | 9 |

Difficile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 7 | 5 | 2 | 4 | 1 | 3 | 8 | 6 | 9 |
| 4 | 1 | 6 | 8 | 9 | 7 | 5 | 2 | 3 |
| 8 | 9 | 3 | 2 | 5 | 6 | 4 | 1 | 7 |
| 6 | 8 | 9 | 3 | 2 | 5 | 7 | 4 | 1 |
| 1 | 4 | 7 | 9 | 6 | 8 | 2 | 3 | 5 |
| 2 | 3 | 5 | 7 | 4 | 1 | 6 | 9 | 8 |
| 5 | 7 | 1 | 6 | 3 | 2 | 9 | 8 | 4 |
| 9 | 6 | 8 | 1 | 7 | 4 | 3 | 5 | 2 |
| 3 | 2 | 4 | 5 | 8 | 9 | 1 | 7 | 6 |

Moyen

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 5 | 4 | 2 | 1 | 3 | 6 | 9 | 8 | 7 |
| 3 | 8 | 7 | 4 | 9 | 2 | 1 | 5 | 6 |
| 1 | 9 | 6 | 5 | 7 | 8 | 2 | 3 | 4 |
| 4 | 6 | 8 | 2 | 5 | 9 | 7 | 1 | 3 |
| 9 | 3 | 5 | 7 | 1 | 4 | 8 | 6 | 2 |
| 7 | 2 | 1 | 6 | 8 | 3 | 5 | 4 | 9 |
| 8 | 5 | 3 | 9 | 6 | 7 | 4 | 2 | 1 |
| 6 | 7 | 4 | 8 | 2 | 1 | 3 | 9 | 5 |
| 2 | 1 | 9 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |

Expert

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2 | 7 | 5 | 3 | 8 | 9 | 4 | 6 | 1 |
| 6 | 8 | 9 | 4 | 7 | 1 | 2 | 3 | 5 |
| 4 | 1 | 3 | 5 | 6 | 2 | 9 | 8 | 7 |
| 5 | 2 | 4 | 6 | 9 | 3 | 7 | 1 | 8 |
| 8 | 9 | 1 | 7 | 4 | 5 | 6 | 2 | 3 |
| 7 | 3 | 6 | 1 | 2 | 8 | 5 | 4 | 9 |
| 3 | 6 | 2 | 9 | 1 | 7 | 8 | 5 | 4 |
| 1 | 4 | 7 | 8 | 5 | 6 | 3 | 9 | 2 |
| 9 | 5 | 8 | 2 | 3 | 4 | 1 | 7 | 6 |

Economie

Trésor : 171,7 MMDH de levées brutes en 2024

Les levées brutes du Trésor se sont établies à 171,7 milliards de dirhams (MMDH) au terme de l'année 2024, en baisse de 32,7% par rapport à la même période un an auparavant, selon la Direction des études et des prévisions financières (DEPF).

Ce repli a concerné le volume souscrit des maturités courtes (-84,2% à 13,1 MMDH, représentant 7,6% des levées après 32,5% un an auparavant) et dans une moindre mesure, celui des maturités moyennes (-21,9% à 65,9 MMDH, soit 38,4% des levées après 33,1% l'année précédente), précise la DEPF dans sa récente note de conjoncture.

En revanche, le volume levé en maturités longues s'est accru de 5,5% pour atteindre 92,7 MMDH, canalisant ainsi 54% des levées contre 34,4% un an auparavant, rapporte la MAP.

De leur côté, les remboursements du Trésor ont reculé, comparativement à l'année précédente, de 47% pour s'établir à 117,4 MMDH à fin 2024.

Compte tenu de ces évolutions, les levées nettes du Trésor se sont établies à 54,2 MMDH au terme de l'année 2024, en hausse de 61,3% par rapport à l'année dernière.

Eu égard à ces évolutions, l'encours des bons du Trésor émis par adjudication s'est établi à 753,6 MMDH à fin 2024, en baisse de 0,5% par rapport à fin septembre 2024, enregistrant toutefois une hausse de 7,8% par rapport à fin 2023.

La structure de cet encours reste prédominée par les maturités longues dont la part s'est accrue de 5,2 points pour se situer à 68,2% après 63% à fin 2023, surclassant les maturités moyennes dont la part a reculé de 1,7 point à 30,6%. Quant à la part des maturités courtes, qui demeure faible, elle s'est repliée de 3,5 points à 1,2%.

Au terme de l'année 2024, le volume des soumissions a reculé, par rapport à fin 2023, de 37,8% pour s'établir à 311,1 MMDH (hors opérations d'échange). La baisse a concerné le volume soumissionné des maturités courtes qui s'est replié de 82% à 51,1 milliards de dirhams, soit 16,4% du volume des soumissions après 56,9% l'année précédente.

En revanche, celui des maturités moyennes s'est accru de 8,5% à 147,4 MMDH, canalisant 47,4% du volume des soumissions après 27,2% l'année dernière.

De même, le volume soumissionné des maturités longues s'est raffermi de 41,3% à 112,6 MMDH, représentant 36,2% du volume des soumissions contre 15,9% un an auparavant.

Réseau électrique

L'ONEE investira plus de 27 MMDH sur les cinq prochaines années



Le Maroc prévoit un investissement de plus de 27 milliards de dirhams (MMDH) pour renforcer son réseau électrique sur les cinq prochaines années, a fait savoir, mercredi à Casablanca, le directeur général de l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE), Tarik Hamane.

Cet investissement vise à maximiser l'intégration des énergies renouvelables, notamment éoliennes et solaires, dans les provinces du sud et du sud-est, a précisé M. Hamane, lors de l'ouverture du Forum international des énergies, organisé par Industrie du Maroc Magazine, sous le thème "Pétrole, gaz, hydrogène, énergie renouvelable : quel mix énergétique pour une entreprise compétitive?".

Et de noter que ce projet vise à garantir la compétitivité de l'énergie renouvelable tout en réduisant les coûts et décarbonant l'économie dans le but de renforcer l'attractivité du Maroc pour des industries énergivores, comme la production de batteries et les Giga Factory.

Il a par ailleurs présenté les grandes orientations de l'ONEE en matière d'énergie, soulignant que le Maroc, grâce à une stratégie engagée depuis 2009, est devenu un modèle en matière de transition énergétique, rapporte la MAP.

"Aujourd'hui, le Royaume atteint déjà une capacité installée de 44,3% en énergies renouvelables, soit environ 5.400 MW, répartis entre l'éolien (2.400 MW), l'hydraulique (2.100 MW) et le solaire (900 MW)", a-t-il fait valoir, ajoutant

tant que des projets en cours de développement devraient rapidement permettre de dépasser l'objectif de 52%.

M. Hamane a également insisté sur l'importance de la gestion de l'intermittence des énergies renouvelables et du développement du réseau électrique pour assurer une intégration optimale de ces sources d'énergie.

Intervenant à la même occasion, le président-directeur général d'Industrie du Maroc, Hicham Rahioui Idrissi, a souligné l'importance de cet événement dans le contexte de la transition énergétique, rappelant que la stratégie énergétique du Maroc s'inscrit dans le cadre de la Vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, qui a fait du développement énergétique un pilier de modernisation et de

souveraineté industrielle.

M. Idrissi a également mis en avant le positionnement stratégique du Maroc sur le marché de l'hydrogène vert, rappelant la feuille de route nationale mise en place pour exploiter les opportunités industrielles et économiques en partenariat avec des acteurs mondiaux.

En parallèle, le développement du gaz naturel avec des projets stratégiques comme le Gazoduc Maroc-Nigeria, a-t-il poursuivi, vise à renforcer la sécurité énergétique du Royaume tout en contribuant à l'intégration énergétique en Afrique de l'Ouest.

Ce forum international a réuni plus de 600 participants, dont des experts et des décideurs, pour discuter des opportunités liées aux énergies renouvelables, à l'hydrogène vert et au gaz naturel dans le cadre de la stratégie énergétique ambitieuse du Royaume.

Il vise à débattre des défis et des opportunités que représente la transition énergétique pour les entreprises marocaines, avec pour objectif d'explorer les moyens d'optimiser la consommation d'énergie des entreprises, d'améliorer leur efficacité énergétique et d'adopter des sources d'énergie plus propres.

Les experts présents ont partagé leurs visions et identifié les leviers de croissance énergétique pour l'industrie, en explorant des thématiques telles que la résilience énergétique et les partenariats stratégiques, l'innovation dans l'efficacité énergétique et la compétitivité, l'hydrogène vert comme moteur de la transition, et la question de la transition énergétique inclusive et de l'impact territorial.



Maximiser
l'intégration des
énergies renouvelables
dans les provinces
du sud et du sud-est



Bank Al-Maghrib décroche la certification ISO de ses systèmes de management

Bank Al-Maghrib (BAM) a obtenu la certification de l'ensemble de ses systèmes de management aux normes internationales, suite à un audit réalisé par un cabinet de renommée internationale.

La cérémonie de remise des certificats s'est déroulée, mercredi à Rabat, en présence des responsables du cabinet d'audit, des présidents et représentants des autres autorités de régulation du secteur financier ainsi que des responsables des entités internes de l'institution, indique BAM dans un communiqué.

Il s'agit de la qualité (ISO 9001), de la santé et sécurité au travail (ISO 45001), du management environnemental (ISO 14001), de la sécurité de l'information (ISO 27001), et de l'anticorruption (ISO

37001), précise le communiqué.

La conformité à ces normes internationales est l'aboutissement de plusieurs années d'efforts qui ont permis la mise en place et l'amélioration des systèmes de management de Bank Al Maghrib ainsi que leur intégration selon une démarche structurée qui a nécessité la mobilisation de l'ensemble des collaborateurs de l'institution, souligne le communiqué.

Bank Al-Maghrib réaffirme, à travers cette certification, son engagement à pérenniser et à moderniser régulièrement ses systèmes de management ainsi qu'à les étendre à toute autre norme applicable aux activités de l'institution.

Maroc-Portugal

Le transport routier international de marchandises et de voyageurs au centre d'une réunion à Lisbonne

Dans le cadre du renforcement de la coopération entre le Maroc et le Portugal dans le domaine du transport international routier de marchandises et de voyageurs, la commission sectorielle mixte entre les deux pays a tenu ses travaux, les 20 et 21 janvier à Lisbonne.

Au cours de cette rencontre, les deux parties ont passé en revue les chiffres relatifs à l'évolution des échanges commerciaux entre les deux pays ainsi que l'échange des autorisations bilatérales au cours des dernières années, indique un communiqué du ministère de Transport et de la Logistique.

Par ailleurs, il a également été convenu de revoir à la hausse le quota des autorisations bilatérales entre les deux pays de 10% à partir de 2025 et de 10% supplémentaires à partir de 2028, afin d'accompagner l'évolution future des échanges commerciaux entre les deux pays, notamment ceux qui résulteront de l'organisation conjointe de la Coupe du monde 2030 avec l'Espagne, ajoute le communiqué.

Aussi, les deux parties ont abordé les

contraintes auxquelles sont confrontés les conducteurs professionnels marocains en ce qui concerne la prise de rendez-vous et le traitement des demandes de visas, rapporte la MAP.

A cet égard, la partie portugaise a confirmé qu'elle s'engagera à informer le ministère en charge des Affaires étrangères de cette question en vue de trouver des solutions possibles.

En marge de cette réunion, et à la demande de l'ambassade du Royaume du Maroc à Lisbonne, la question relative à l'échange des permis de conduire des professionnels a été discutée avec les autorités portugaises compétentes, où les deux parties ont convenu d'approfondir et d'étudier plus en avant les moyens d'activer ces procédures pour la communauté marocaine résidant au Portugal.

A l'issue des travaux de la commission, les deux parties ont salué la qualité de l'amitié maroco-portugaise et les relations de bon voisinage entre les deux pays, réitérant leur détermination à renforcer davantage leur



coopération bilatérale dans le domaine du transport routier international de marchandises et de voyageurs.

La délégation marocaine à cette réunion, qui été conduite par la directrice des transports routiers au ministère du Transport et de

la Logistique, comprenait des responsables du ministère et de l'Agence nationale de la sécurité routière (NARSA) aux côtés des présidents des représentations professionnelles du secteur du transport international routier de marchandises (FT-CGEM, AMTRI, FNTM).

Transition énergétique

L'importance des partenariats public-privé en débat à Casablanca

L'importance de renforcer la résilience énergétique face aux défis mondiaux et le rôle clé des partenariats public-privé pour réussir la transition énergétique durable ont été au centre des débats, mercredi à Casablanca.

Intervenant lors d'un panel sous le thème "Résilience énergétique et partenariats stratégiques", dans le cadre du Forum international des énergies, les conférenciers ont mis l'accent sur la nécessité de renforcer l'indépendance énergétique du Royaume, non seulement pour garantir la sécurité énergétique, mais aussi pour consolider la position du Maroc sur la scène internationale.

L'objectif, selon les panélistes, est d'assurer une transition énergétique qui répond aux besoins de croissance, tout en s'alignant avec les objectifs climatiques mondiaux, rapporte la MAP.

Dans ce sens, le directeur exécutif de l'Agence marocaine de l'énergie durable (MASEN), Nawfal El Fadil, a évoqué la souveraineté énergétique comme

un pilier essentiel de l'indépendance nationale.

"Le Maroc, à travers des projets comme le complexe solaire Noor, démontre qu'investir dans les énergies renouvelables est indispensable non seulement pour la sécurité énergétique, mais aussi pour l'autonomie stratégique", a indiqué M. El Fadil, soulignant que l'objectif est de rendre le pays moins dépendant des fluctuations des marchés mondiaux de l'énergie.

Pour sa part, le directeur pays chez Charlot Limited, Pierre Raillard, a insisté sur la nécessité de stratégies solides pour affronter les crises énergétiques mondiales, affirmant que la résilience énergétique passe par l'innovation et une gestion proactive des ressources.

La diversité des sources d'énergie, la modernisation des infrastructures et l'intégration des nouvelles technologies sont des éléments cruciaux pour répondre aux défis actuels, a-t-il précisé.

Et de souligner l'importance du gaz naturel dans

la transition énergétique du Maroc, malgré sa nature fossile, notant que le gaz jouera un rôle majeur dans les années à venir, en particulier dans l'accompagnement du passage à un mix énergétique plus renouvelable, incluant des énergies comme l'hydrogène vert.

De son côté, le directeur exécutif de Narava, Reda Hamedoun, a mis en lumière l'importance des partenariats public-privé pour réussir une transition énergétique durable.

"Les partenariats avec le secteur privé permettent d'accélérer l'innovation et de mobiliser les ressources nécessaires pour déployer des projets d'envergure, tout en garantissant leur viabilité à long terme", a-t-il expliqué.

Il a également estimé que des collaborations internationales sont essentielles pour faire face aux enjeux globaux du secteur énergétique, relevant que l'hydrogène vert représente un tournant majeur pour le pays, car non seulement il peut stocker de l'énergie

produite de manière intermittente, mais il est aussi une ressource compétitive que le Maroc peut produire à bas prix.

Les intervenants ont convergé sur l'idée que la transition énergétique ne se limite pas à la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, mais nécessite également une révision des modèles économiques et politiques pour soutenir une croissance durable.

Ce panel s'inscrit dans le cadre de discussions plus larges sur les défis énergétiques mondiaux, mettant en lumière les stratégies innovantes que les pays, et notamment le Maroc, adoptent pour garantir une indépendance énergétique durable et renforcer leur résilience face aux crises mondiales.

Organisé par Industrie du Maroc Magazine, ce forum a réuni plus de 600 participants, dont des experts et des décideurs, pour discuter des opportunités liées aux énergies renouvelables, à l'hydrogène vert et au gaz naturel dans le cadre de la stratégie énergétique ambitieuse du Royaume.

Projection en avant-première du court métrage "The Kids" en soutien aux enfants en conflit avec la loi

Le court métrage "The Kids" du réalisateur Faouzi Bensaïdi a été projeté en avant-première, mardi à Rabat, dans le cadre d'une campagne de plaidoyer pour la réforme des dispositions du Code pénal et du Code de la procédure pénale relatives aux enfants en conflit avec la loi.

Tenue sous le thème "une alliance des institutions, de la société civile et du monde du cinéma pour une approche favorisant la réinsertion et la protection des enfants en conflit avec la loi contre la récidive", cette projection est organisée à l'initiative du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) et l'Association des rencontres méditerranéennes du cinéma et des droits de l'Homme (ARMCDH). S'exprimant à cette occasion, la présidente du CNDH, Amina Bouayach, a souligné qu'à travers ce film, qui illustre le concept du "langage du droit", M. Bensaïdi a réussi à offrir une vision précise et humaine qui met à plat la complexité de la vie des enfants en conflit avec la loi et explore les dimensions familiales, sociales et économiques qui les mènent à enfreindre la loi.

À cet égard, Mme Bouayach a appelé la société à assumer sa responsabilité dans l'accompagnement et le soutien de ces enfants, affirmant que derrière chaque infraction commise par un enfant, se cache une seconde chance et un nouveau départ. De son côté, le chef de délégation adjoint de l'Union européenne (UE) au Maroc, Daniele Dotto, a salué le partenariat entre l'ARMCDH et la Délégation générale à l'Administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR) ayant permis la projection d'une cinquantaine de films au profit de plus de 4.000 enfants en détention. Ces projections visent à promouvoir la culture des droits de l'Homme et à faire du cinéma un outil d'échange et de réinsertion sociale, a-t-il indiqué. M. Dotto a également mis en avant les initiatives conjointes entre le Maroc et l'UE



qui visent à garantir une justice adaptée aux mineurs en conflit avec la loi, ainsi qu'aux femmes détenues avec leurs enfants, en veillant au respect de leurs droits conformément aux normes internationales. Cette rencontre constitue une opportunité pour soutenir la dynamique enclenchée par le CNDH, l'ARMCDH et les acteurs du secteur cinématographique en faveur de la réforme des dispositions légales concernant les enfants en conflit avec la loi, a-t-il fait savoir.

Dans la même veine, la présidente de l'ARMCDH, Fadoua Maroub, a mis l'accent sur l'importance du cinéma comme outil de changement social et de renforcement de la conscience aux droits de l'Homme, notant que le court métrage "The Kids" s'appuie sur une approche novatrice pour éveiller une conscience collective autour des enjeux des enfants en conflit avec la loi.

Dans une déclaration à la presse, M. Bensaïdi a déclaré que le film est le fruit d'un long dialogue avec

l'Association concernant la situation des enfants en conflit avec la loi, appelant à intensifier les efforts pour soutenir cette catégorie et favoriser son intégration sociale. Il a expliqué que le court métrage tend à sensibiliser sur les difficultés vécues par ces enfants et à encourager la société à voir en eux une ressource positive qui peut être valorisée. "The Kids", qui raconte l'histoire d'un groupe d'enfants regardant un film de Charlie Chaplin, se concentre sur les visages des enfants et leurs émotions pendant qu'ils interagissent avec l'histoire d'un enfant abandonné, créant une atmosphère émouvante qui a émerveillé l'audience. Produit par l'ARMCDH en collaboration avec d'autres associations civiles, le court métrage fait partie du projet "Le cinéma pour la réforme des politiques publiques et réforme des politiques publiques du cinéma", financé par l'UE, le CNDH, ainsi que par plusieurs autres institutions et organismes.

Badiâa Radi, présidente de l'Association des femmes écrivaines du Maroc et de la Ligue des écrivaines d'Afrique

La question culturelle demeure au cœur de tout processus de développement, qu'il soit économique, commercial ou social



La Ligue des écrivaines du Maroc et la Ligue des écrivaines d'Afrique ont organisé, les 25, 26 et 27 janvier dans la ville de Dakhla, un colloque sous le thème : «L'orientation vers l'Afrique. Les dimensions

du partenariat maroco-africain», avec le soutien du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, de la section de la culture au sein du Conseil de la région de Dakhla-Oued Eddahab et d'autres partenaires.

Badiâa Radi, présidente de l'Association des femmes écrivaines du Maroc et d'Afrique, a indiqué que «dans le cadre de la mise en œuvre du programme culturel annuel de la Ligue, nous organisons aujourd'hui ce colloque à Dakhla après celui sur le développement culturel africain tenu, en mai dernier, dans la province d'Assa-Zag (région de Guelmim-Oued Noun) », soulignant que la question culturelle demeure au cœur de tout processus de développement, qu'il soit économique, commercial ou social.

Lors de son intervention, Badiâa Radi a mis en avant le rôle pionnier de la culture la considérant comme un vecteur de coopération et de solidarité pour construire un avenir, où le citoyen africain est au centre du développement de son continent qui a encore besoin de l'engagement de tous ses enfants pour une Afrique indépendante,

productive et équitable

Elle a ajouté que l'ancrage stratégique du Maroc en Afrique ne relève pas d'un simple choix idéologique temporaire, mais traduit une volonté de bâtir des ponts de communication avec les pays africains dans une approche gagnant-gagnant, à travers la réalisation de grands projets de développement au service des peuples africains, de leur sécurité sociale, de leur prospérité économique et de leur stabilité politique.

Par ailleurs, les participants à ce colloque, dont le Ghana était l'invité d'honneur, ont souligné que le thème de ce congrès revêt une importance capitale, vu les contextes international, régional et local, ainsi que les mutations rapides des rapports de forces et la complexité des grands intérêts internationaux et leurs impacts sur les situations géopolitiques, économiques et sociales.

Selon eux, l'orientation vers l'Afrique aujourd'hui, dans la perspective du développement africain dans le cadre des contextes internationaux, n'est pas un luxe ou un sujet conjoncturel, mais une question fondamentale nécessitant la lecture d'un système global

pour la gestion des relations transfrontalières.

Ils ont également souligné que les défis internationaux doivent inciter l'Afrique, aujourd'hui plus que jamais, peuples et Etats, à la solidarité et à la coopération, ainsi qu'à la mise en place de stratégies efficaces pour renforcer les liens à travers l'ouverture de tous les corridors maritimes, aériens et terrestres, en vue de consolider les connexions entre les villes africaines.

Les participants ont aussi mis l'accent sur la stabilité et la sécurité en Afrique, véritables clés pour instaurer un développement africain réel, permettant de lutter contre toutes les formes d'extrémisme et de criminalité transfrontalière, tout en appelant à la résolution des conflits régionaux via le dialogue, loin des considérations politiciennes étriquées, afin de bâtir une Afrique unie, solidaire et productive.

Dans la même veine, ils ont salué la décision prise par la République du Ghana de retirer sa reconnaissance de la pseudo «rasd» et de suspendre ses relations avec cette entité chimérique.

Les Beatles concourent aux Grammy Awards grâce à l'intelligence artificielle

Cette année aux Grammy Awards, les nominés au prestigieux prix du meilleur enregistrement comprennent des poids lourds contemporains comme Beyoncé et Kendrick Lamar, mais aussi les Beatles, séparés depuis plus de cinquante ans. Une prouesse permise par l'intelligence artificielle, qui a inévitablement déclenché une polémique. Le mythique groupe britannique a sorti une nouvelle chanson "Now and Then", alors que seuls deux de ses membres sont encore en vie. Contrairement aux craintes des fans, le morceau ne comprend aucun "deepfake" imitant les Beatles.

L'intelligence artificielle a simplement été utilisée sur une démo remplie de bruits parasites, enregistrée il y a des décennies, ce qui a permis d'isoler la voix de John Lennon. Les créateurs y ont ensuite ajouté des guitares électriques et acoustiques enregistrées en 1995 par George Harrison, puis ont complété la chanson avec la batterie de Ringo Starr et la basse, le piano et la guitare slide de Paul McCartney, ainsi que des chœurs supplémentaires.

"Rien n'a été créé artificiellement" sur cette chanson, a d'ailleurs insisté Paul McCartney. Mais la nomination de "Now and Then" pour le prix du meilleur enregistrement et celui de la meilleure performance aux Grammy Awards, qui auront lieu ce dimanche à Los Angeles, a quand même fait tiquer de nombreux aficionados.



L'usage de l'IA provoque de nombreux débats éthiques dans l'industrie. En 2023, l'Académie des Grammys s'est dotée d'une règle selon laquelle "seuls les créateurs humains sont éligibles" pour ses prestigieux prix. "Une oeuvre qui ne contient aucun auteur humain n'est éligible dans aucune catégorie", stipule le règlement.

Autrement dit, les chansons générées entièrement grâce à l'IA sont automatiquement exclues. Mais le règlement prévoit une

clause qui permet aux chansons d'origine humaine, simplement polies par IA, d'être considérées. Pour Mary Bragg, auteure, compositrice et interprète de Nashville (Tennessee), la polémique autour de "Now and Then" est exagérée. La technologie utilisée sur ce titre est une "révélation" dans l'univers des ingénieurs sons. Mais cette évolution n'est qu'un prolongement naturel des techniques utilisées habituellement pour produire un morceau.

Bouillon

de culture

Doha Film Institute

47 projets cinématographiques issus de 23 pays, dont le Maroc, ont bénéficié des subventions du Doha Film Institute au titre de la session d'hiver 2024.

Dans un communiqué, l'Institut précise que les projets sélectionnés couvrent une large variété de genres cinématographiques, dont des longs métrages, des films d'expérimentation et des documentaires, témoignant ainsi de son engagement en faveur de la promotion de la créativité.

S'exprimant à cette occasion, la directrice générale de l'Institut du Film de Doha, Fatma Hassan Al Remaihi, a souligné que cette initiative vise à soutenir les réalisateurs et de leur permettre de donner libre court à leurs potentiels artistiques.

Elle a également rappelé que les subventions octroyées ont contribué à la réalisation de plus de 850 projets cinématographiques, permettant ainsi de promouvoir le 7ème art dans la région et de faire découvrir les talents émergents.

Le programme des subventions du Doha Film Institute représente l'une des plus anciennes initiatives de développement des productions cinématographiques dans la région MENA. Il s'assigne pour objectif de soutenir les réalisateurs entamant leurs premiers projets ainsi que les professionnels de renom du monde entier.

Festival du livre africain de Marrakech

La littérature au service du rapprochement des peuples africains

Le Festival du livre africain de Marrakech (FLAM), dont la 3ème édition est prévue du 30 janvier au 2 février prochain, est né d'une volonté de consacrer la littérature pour rapprocher les peuples africains, a affirmé, mercredi

à Marrakech, la co-fondatrice du festival Fatimata Wane.

Dans une déclaration à la MAP à l'issue d'un point de presse tenu à la veille de l'ouverture de la 3ème édition du festival, Mme Wane a déclaré que l'idée du festi-

val repose sur un constat simple mais frappant: "Les œuvres circulent mal, et les échanges entre auteurs restent souvent cloisonnés par régions et origines".

"Les Marocains connaissent surtout les auteurs marocains et

maghrébins, tandis que les Africains subsahariens restent majoritairement exposés aux écrivains de leur propre région", a-t-elle souligné, notant que face à cette réalité, les organisateurs ont décidé d'agir, prônant une vision plus globale et inclusive de la culture africaine.

Et Mme Wane d'ajouter que la 3ème édition du FLAM met un accent particulier sur la voix des femmes, avec l'objectif de "porter la voix des femmes autrement, plus fort, ailleurs".

De son côté, le co-fondateur et délégué général du festival, Younés Ajarrâi, a affirmé que le festival constitue une occasion de découvrir et de s'ouvrir aux cultures africaines, tout en mettant en avant les voix féminines, précisant que le programme de cette année prévoit une panoplie d'événements, notamment à travers l'élargissement des formes artistiques et du champ culturel du festival.

Il a rappelé que cette édition vise à consolider l'identité du festival, en particulier après le succès des deux précédentes, grâce au développement de plusieurs axes, notamment ceux liés à la jeunesse et au renforcement des compétences en lecture et en écriture.

A cet égard, M. Ajarrâi a indiqué que le festival accueillera cette année le Prix littéraire des lycéens de Marrakech, afin de réaffirmer son engagement social en faveur de la promotion de la lecture et de l'écriture, ainsi que du partage et de la transmission des savoirs aux générations futures.

Fondé par l'écrivain et artiste plasticien Mahi Binebine, l'entrepreneur culturel Younés Ajarrâi, l'universitaire Hanane Essaydi et la journaliste Fatimata Wane-Sagna, et organisé par l'Association WE ART AFRICA//NS, le FLAM rassemble des écrivains, penseurs et intellectuels d'Afrique, de ses diasporas et de ses descendants.



Seizième chapitre

En entendant prononcer ce nom de Fabrice la duchesse fut saisie d'une légère convulsion.

— Pardonnez, mon ami, dit-elle au comte dès qu'elle put parler ; ces détails m'intéressent fort, donnez-les-moi tous, faites-moi bien comprendre les plus petites circonstances.

— Eh bien ! madame, reprit le comte en essayant un petit air de légèreté pour tenter de la distraire un peu, j'ai envie d'envoyer un commis de confiance à Bruno et d'ordonner à celui-ci de pousser jusqu'à Bologne ; c'est là, peut-être, qu'on aura enlevé notre jeune ami. De quelle date est sa dernière lettre ?

— De mardi, il y a cinq jours.

— Avait-elle été ouverte à la poste ?

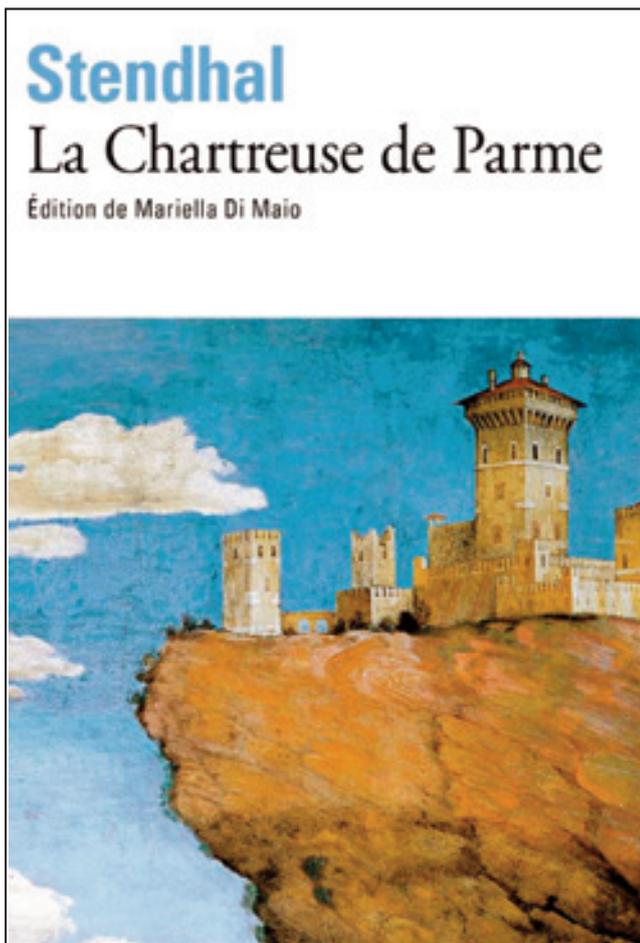
— Aucune trace d'ouverture. Il faut vous dire qu'elle était écrite sur du papier horrible ; l'adresse est d'une main de femme, et cette adresse porte le nom d'une vieille blanchisseuse parente de ma femme de chambre.

La blanchisseuse croit qu'il s'agit d'une affaire d'amour, et la Chekina lui rembourse les ports de lettres sans y rien ajouter. Le comte, qui avait pris tout à fait le ton d'un homme d'affaires, essaya de découvrir, en discutant avec la duchesse, quel pouvait avoir été le jour de l'enlèvement à Bologne. Il s'aperçut alors seulement, lui qui avait ordinairement tant de tact, que c'était là le ton qu'il fallait prendre.

Ces détails intéressaient la malheureuse femme et semblaient la distraire un peu. Si le comte n'eût pas été amoureux, il eût eu cette idée si simple dès son entrée dans la chambre. La duchesse le renvoya pour qu'il pût sans délai expédier de nouveaux ordres au fidèle Bruno. Comme on s'occupait en passant de la question de savoir s'il y avait eu sentence avant le moment où le prince avait signé le billet adressé à la duchesse, celle-ci saisit avec une sorte d'empressement l'occasion de dire au comte : Je ne vous reprocherai point d'avoir omis les mots injuste procédure dans le billet que vous écrivîtes et qu'il signa, c'était l'instinct de courtisan qui vous prenait à la gorge ; sans vous en douter, vous préféreriez l'intérêt de votre maître à celui de votre amie. Vous avez mis vos actions à mes ordres, cher comte, et cela depuis longtemps, mais il n'est pas en votre pouvoir de changer votre nature ; vous avez de grands talents pour être ministre, mais vous avez aussi l'instinct de ce métier.

La suppression du mot injuste me perd ; mais loin de moi de vous la reprocher en aucune façon, ce fut la faute de l'instinct et non pas celle de la volonté.

Rappelez-vous, ajouta-t-elle en changeant de ton et de l'air le plus im-



périeux, que je ne suis point trop affligé de l'enlèvement de Fabrice, que je n'ai pas eu la moindre velléité de m'éloigner de ce pays-ci, que je suis rempli de respect pour le prince.

Voilà ce que vous avez à dire, et voici, moi, ce que je veux vous dire : Comme je compte seule diriger ma conduite à l'avenir, je veux me séparer de vous à l'amiable, c'est-à-dire en bonne et vieille amie. Comptez que j'ai soixante ans ; la jeune femme est morte en moi, je ne puis plus m'exagérer rien au monde, je ne puis plus aimer.

Mais je serais encore plus malheureuse que je ne le suis s'il m'arrivait de compromettre votre destinée. Il peut entrer dans mes projets de me donner l'apparence d'avoir un jeune amant, et je ne voudrais pas vous voir affligé. Je puis vous jurer sur le bonheur de Fabrice, elle s'arrêta une demi-minute après ce mot, que jamais je ne vous ai fait une infidélité, et cela en cinq années de temps. C'est bien long, dit-elle ; elle essaya de sourire ; ses joues si pâles s'agitèrent, mais ses lèvres ne purent se séparer. Je vous jure même que jamais je n'en ai eu le projet ni l'envie. Cela bien entendu, laissez-moi.

Le comte sortit, au désespoir, du palais Sanseverina ; il voyait chez la duchesse l'intention bien arrêtée de se séparer de lui, et jamais il n'avait été aussi éperdument amoureux. C'est là

une de ces choses sur lesquelles je suis obligé de revenir souvent, parce qu'elles sont improbables hors de l'Italie.

En rentrant chez lui, il expédia jusqu'à six personnes différentes sur la route de Castelnovo et de Bologne, et les chargea de lettres. Mais ce n'est pas tout, se dit le malheureux comte, le prince peut avoir la fantaisie de faire exécuter ce malheureux enfant, et cela pour se venger du ton que la duchesse prit avec lui le jour de ce fatal billet.

Je sentais que la duchesse passait une limite que l'on ne doit jamais franchir, et c'est pour raccommo-der les choses que j'ai eu la sottise incroyable de supprimer le mot procédure injuste, le seul qui liât le souverain... Mais bah ! ces gens-là sont-ils liés par quelque chose ? C'est là sans doute la plus grande faute de ma vie, j'ai mis au hasard tout ce qui peut en faire le prix pour moi ; il s'agit de réparer cette étourderie à force d'activité et d'adresse ; mais enfin si je ne puis rien obtenir, même en sacrifiant un peu de ma dignité, je plante là cet homme ; avec ses rêves de haute politique, avec ses idées de se faire roi constitutionnel de la Lombardie, nous verrons comment il me remplacera... Fabio Conti n'est qu'un sot, le talent de Rassi se réduit à faire pendre légalement un homme qui déplaît au pouvoir.

Une fois cette résolution bien ar-

rêtée de renoncer au ministère si les rigueurs à l'égard de Fabrice dépassaient celles d'une simple détention, le comte se dit : Si un caprice de la vanité de cet homme imprudemment bravée me coûte le bonheur, du moins l'honneur me restera... À propos, puisque je me moque de mon portefeuille, je puis me permettre cent actions qui, ce matin encore, m'eussent semblé hors du possible. Par exemple, je vais tenter tout ce qui est humainement faisable pour faire évader Fabrice... Grand Dieu ! s'écria le comte en s'interrompant ; et ses yeux s'ouvrant à l'excès comme à la vue d'un bonheur imprévu, la duchesse ne m'a pas parlé d'évasion, aurait-elle manqué de sincérité une fois en sa vie, et la brouille ne serait-elle que le désir que je trahisse le prince ? Ma foi, c'est fait !

L'œil du comte avait repris toute sa finesse satirique. Cet aimable fiscal Rassi est payé par le maître pour toutes les sentences qui nous déshonorent en Europe, mais il n'est pas homme à refuser d'être payé par moi pour trahir les secrets du maître. Cet animal-là a une maîtresse et un confesseur, mais la maîtresse est d'une trop vile espèce pour que je puisse lui parler, le lendemain elle raconterait l'entrevue à toutes les fruitières du voisinage.

Le comte, ressuscité par cette leur d'espoir, était déjà sur le chemin de la cathédrale ; étonné de la légèreté de sa démarche, il sourit malgré son chagrin : Ce que c'est, dit-il, que de n'être plus ministre ! Cette cathédrale, comme beaucoup d'églises en Italie, sert de passage d'une rue à l'autre, le comte vit de loin un des grands vicaires de l'archevêque qui traversait la nef.

— Puisque je vous rencontre, lui dit-il, vous serez assez bon pour épargner à ma goutte la fatigue mortelle de monter jusque chez monseigneur l'archevêque. Je lui aurais toutes les obligations du monde s'il voulait bien descendre jusqu'à la sacristie. L'archevêque fut ravi de ce message, il avait mille choses à dire au ministre au sujet de Fabrice. Mais le ministre devina que ces choses n'étaient que des phrases et ne voulut rien écouter.

— Quel homme est-ce que Dugnani, vicaire de Saint-Paul ?

— Un petit esprit et une grande ambition, répondit l'archevêque, peu de scrupules et une extrême pauvreté, car nous en avons des vices !

— Tudieu, monseigneur ! s'écria le ministre, vous peignez comme Tacite ; et il prit congé de lui en riant. À peine de retour au ministère, il fit appeler l'abbé Dugnani.

— Vous dirigez la conscience de mon excellent ami le fiscal général Rassi, n'aurait-il rien à me dire ? Et, sans autres paroles ou plus de cérémonie, il renvoya le Dugnani.

(A suivre)

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KENITRA
COMMUNE MOGRANE
Avis d'appel d'offres
ouvert international
n° : 01 /2025

Le Mercredi 26 Février 2025, à 10h00 du Matin, Il sera procédé, au bureau du président de la Commune de Mograne, sis au siège de la commune Mograne à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres des prix, n°01/2025 du Mercredi 26 février 2025, pour - ACQUISITION DES VEHICULES ET BACS POUR COLLECTE DES DECHETS AU PROFIL DE LA COMMUNE MOGRANE PROVINCE DE KENITRA - Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1.654.485,99DHS ; (Un Million six Cent cinquante-quatre Mille quatre cent quatre-vingt-cinq Dirhams 99 cts) T.T.C.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 30.000,00DHS. (Trente Mille Dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret 2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les prospectus, notices et les documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de service technique de la commune Mograne au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 9 du règlement de consultation.

N° 414/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE DE SETTAT
CS /DSC /DAFE/SBM
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N°03/CS/2025

Le 27/02/2025 à 11h00 sera procédé, dans les bureaux de Madame la Présidente de la Commune de Settata à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour l'objet :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX TERRAINS MULTI DISCIPLINAIRES : QUARTIER ALOUANE, MIFTAH EL KHEIR ET UN TERRAIN DE VOLLEY-BALL DANS LE QUARTIER DES ABATTOIRS COMMUNE DE SETTAT- PROVINCE

DE SETTAT
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1 495 466,40 dhs (un million quatre cent quatre-vingt-six mille quatre cent soixante-six dirhams 40 CT)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 29.000,00 dhs (vingt neuf mille dirhams). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents Doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des travaux au plus tard le 26/02/2025.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de Consultation. N.B : (Cet appel d'offres est réservé à la petite et moyenne entreprise aux coopératives aux unions des coopératives et à l'auto-entrepreneur)

N° 415/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settata
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL

N°11/INDH/5/2025
Le 24/02/2025 à 11 heures il sera procédé, dans les bureaux de la Division budget, des marchés et des ressources humaines de la Province de Settata sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settata à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour la Réalisation des essais géotechniques des pistes aux diverses communes relevant de la province de Settata.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 800,00 dhs (huit cent dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :42 000,00 dh T.T.C. (quarante deux mille dirhams toutes taxes comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du Décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 416/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Rurales
Direction Régionale de l'Agriculture de Benloulou
Direction Provinciale de l'Agriculture de Benloulou
PROGRAMME PRÉVISIONNEL TRIENNAL
DE L'APPLICON DES INVESTISSEMENTS DE L'ARTICLE 17 DU DÉCRET N° 2-22-431 DU 8 MARS 2023 (RABAT 2023-2025) AUX MARCHÉS PUBLICS

Maître d'ouvrage : Le Directeur Provincial de l'Agriculture de Benloulou
Année budgétaire : 2025
Le programme prévisionnel des marchés que le Maître d'ouvrage : Le Directeur Provincial de l'Agriculture de Benloulou (socio-économique), envisage de lancer au titre de l'année budgétaire 2025 et les deux années suivantes : 2026 et 2027, est présenté ci-après :

a) Prestations de travaux

| Année budgétaire 2025 | | | | | | |
|-----------------------|--|------------------|---------------------------|----------------------|------------------------|-------------|
| N° | Objet | Lieu d'exécution | Estimation prévisionnelle | Méthode de passation | Méthode de publication | Observation |
| 1 | Travaux d'aménagement de points d'eau et équipement en ouvrages solaires | Pro de Benloulou | 800 000,00 | AOCS | Inter | - |

Présentation agréée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

| Année budgétaire 2026 | | |
|-----------------------|--|------------------|
| N° | OBJET | LIEU D'EXECUTION |
| 1 | Travaux d'aménagement de points d'eau et équipement en ouvrages solaires | OT de Benloulou |

| Année budgétaire 2027 | | |
|-----------------------|--|------------------|
| N° | OBJET | LIEU D'EXECUTION |
| 1 | Travaux d'aménagement de points d'eau et équipement en ouvrages solaires | OT de Benloulou |

b) Prestations de fournitures

| Année budgétaire 2025 | | | | | | |
|-----------------------|--|---------------------------|----------------------------|----------------------|------------------------|-------------|
| N° | Objet | Estimation prévisionnelle | Lieu de location | Méthode de passation | Méthode de publication | Observation |
| 1 | Équipement matériel pour le centre d'extension agricole dans le cadre du projet d'amélioration génétique de troupeaux bovin viande rouge et blanc au niveau de la DRS de Benloulou | 1 000 000 | OT de Ouled Tadjer (ville) | AOCS | Inter | - |
| 2 | Achat d'intrants composés pour bœufs dans le cadre du projet de développement des vaches rouges arabis dans la commune territoriale de Benloulou | 1 750 000 | OT de Benloulou | AOCS | FEVER | - |
| 3 | Achat de semences fourragères (arabis, avoine) dans le cadre du projet de développement des vaches rouges arabis dans la commune territoriale de Benloulou | 400 000 | OT de Benloulou | AOCS | FEVER | - |
| 4 | Équipement de matériel d'élevage (mangroliers) climatisés dans le cadre du projet de développement des vaches rouges arabis dans la commune territoriale de Benloulou | 475 000 | OT de Benloulou | AOCS | FEVER | - |

Présentation agréée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

| Année budgétaire 2026 | | |
|-----------------------|---|------------------|
| N° | OBJET | LIEU D'EXECUTION |
| 1 | Achat d'intrants composés pour bœufs dans le cadre du projet de développement des vaches rouges arabis dans la commune territoriale de Benloulou | OT de Benloulou |
| 2 | Achat de semences fourragères (arabis, avoine) dans le cadre du projet de développement des vaches rouges arabis dans la commune territoriale de Benloulou | OT de Benloulou |
| 3 | Équipement de matériel d'élevage (mangroliers) dans le cadre du projet de développement des vaches rouges arabis dans la commune territoriale de Benloulou | OT de Benloulou |
| 4 | Achat de semences fourragères (arabis, avoine) dans le cadre du projet de développement des vaches rouges arabis dans la commune territoriale de Benloulou | OT de Benloulou |
| 5 | Équipement de matériel d'élevage (mangroliers) climatisés dans le cadre du projet de développement des vaches rouges arabis dans la commune territoriale de Benloulou | OT de Benloulou |

| Année budgétaire 2027 | | |
|-----------------------|--|------------------|
| N° | OBJET | LIEU D'EXECUTION |
| 1 | Achat d'intrants composés pour bœufs dans le cadre du projet de développement des vaches rouges arabis dans la commune territoriale de Benloulou | OT de Benloulou |
| 2 | Achat de semences fourragères (arabis, avoine) dans le cadre du projet de développement des vaches rouges arabis dans la commune territoriale de Benloulou | OT de Benloulou |
| 3 | Achat d'intrants composés pour bœufs dans le cadre du projet de développement des vaches rouges arabis dans la commune territoriale de Benloulou | OT de Benloulou |
| 4 | Achat de semences fourragères (arabis, avoine) dans le cadre du projet de développement des vaches rouges arabis dans la commune territoriale de Benloulou | OT de Benloulou |
| 5 | Équipement de matériel d'élevage (mangroliers) dans le cadre du projet de développement des vaches rouges arabis dans la commune territoriale de Benloulou | OT de Benloulou |

c) Prestations de services

| Année budgétaire 2025 | | | | | | |
|-----------------------|--|---------------------------|----------------------------|----------------------|---------|-------------|
| N° | Objet | Estimation prévisionnelle | Lieu d'exécution | Méthode de passation | Période | Observation |
| 1 | Étude d'aménagement hydro agricole d'un périmètre irrigué existant l'aval du barrage de Aouf | 3 000 000,00 | Pro de Benloulou | AOCS | Inter | - |
| 2 | Assistance technique pour l'entretien et le suivi des marchés d'approvisionnement en matériel pour le centre d'extension agricole dans le cadre du projet d'amélioration génétique de troupeaux bovin viande rouge et blanc au niveau de la DRS de Benloulou | 300 000,00 | OT de Ouled Tadjer (ville) | AOCS | FEVER | - |
| 3 | Assistance technique pour l'appui géotechnique et l'encadrement sanitaire dans le cadre du projet de développement des vaches rouges arabis dans la commune territoriale de Benloulou | 300 000,00 | OT de Benloulou | AOCS | FEVER | - |
| 4 | Étude de réhabilitation du pont Lalla de Zaoua Province de Benloulou | 400 000,00 | OT de Zaoua | AOCS | Inter | - |

Présentation agréée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

| Année budgétaire 2026 | | |
|-----------------------|---|------------------|
| N° | OBJET | LIEU D'EXECUTION |
| 1 | Assistance technique pour l'appui géotechnique et l'encadrement sanitaire dans le cadre du projet de développement des vaches rouges arabis dans la commune territoriale de Benloulou | OT de Benloulou |
| 2 | Assistance technique pour l'appui géotechnique et l'encadrement sanitaire dans le cadre du projet de développement des vaches rouges arabis dans la commune territoriale de Benloulou | OT de Benloulou |

| Année budgétaire 2027 | | |
|-----------------------|---|------------------|
| N° | OBJET | LIEU D'EXECUTION |
| 1 | Assistance technique pour l'appui géotechnique et l'encadrement sanitaire dans le cadre du projet de développement des vaches rouges arabis dans la commune territoriale de Benloulou | OT de Benloulou |
| 2 | Assistance technique pour l'appui géotechnique et l'encadrement sanitaire dans le cadre du projet de développement des vaches rouges arabis dans la commune territoriale de Benloulou | OT de Benloulou |

N° 030/PC

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL N°
10/INDH/5/2025

Le 24/02/2025 A 10 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Division du Budget, des Marchés et des ressources humaines de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix relatif aux Etudes techniques et suivi des travaux de construction des Pistes aux diverses communes relevant de la Province de Settat.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de quatre mille dirhams (4000,00dh). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de deux cent quarante-neuf mille dirhams toutes taxes comprises (249.000,00 dh.T.T.C)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 30,31,32 et 34du Décret n°22-431 du 08/03/2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement. N° 417/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Territoriale et des Eaux et Forêts
Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ
N°03/2025

(Appel d'offres réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs)

Le Mardi 11 Février 2025 à 10 heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n° 03/2025 du 11/02/2025 pour objet : Acquisition de kit matériel au profit de deux coopératives pour l'entretien des plantations arboricoles au niveau de la province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés Publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Cinquante Cinq Mille Deux Cent Quatre Vingt Dirhams (155 280,00 dh)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois Mille Dirhams (3 000,00 dh) Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dos-

siers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 22.431 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma. Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des marchés au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis, ou par voie électronique conformément aux dispositions de l'article 135 du présent décret.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation. N° 418/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL
PROVINCE DE TAOURIRT
COMMUNE SIDI ALI BELKACEM
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ N° :
01/2025/CSAB

Le Lundi 24/02/2025/CSAB à 11heures, il sera procédé dans la salle de réunion sise au siège de la Commune Sidi Ali Belkacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix n° 01/2025/CSAB pour CONSTRUCTION D'UN GARAGE AU SIEGE COMMUNAL A FOUM EL OUED COMMUNE SIDI ALI BELKACEM -PROVINCE DE TAOURIRT, REGION DE L'ORIENTAL

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des Marchés publics accessible à l'adresse : WWW.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 239604,00 DHS (DEUX CENT TRENTI NEUF MILLE SIX CENT QUATRE DIRHAMS, ZERO CENTIMES) TTC. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4600,00 DHS (Quatre Mille Six Cent Dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret N°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux Marchés Publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des Marchés publics accessible à l'adresse : WWW.marchespublics.gov.ma Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05du règlement de consultation

N.B : Le présent appel d'offre est réservé aux très petites entreprises, petites ou moyennes entreprises y compris les jeunes entreprises innovantes, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs

N° 419/PA

| ROYAUME DU MAROC Ministère de la Santé et de la Protection Sociale Délegation Régionale Casablanca - Settat Délegation de BERRACHO | | المملكة المغربية الوزارة الاقتصادية ووزارة الصحة الديوانة الجهوية للدار البيضاء - سطات مديرية الصحة بمرشد | | | | |
|--|---|--|---------------------------|-----------------------------|---------------------|------------------------------------|
| PROGRAMME PREVISIONNEL BIENNAL 2025, 2026 et 2027 | | | | | | |
| Le programme prévisionnel des marchés que le Ministère de la Santé et la protection sociale répertorie par Le Délégat du Ministère de la Santé et de la protection sociale à la Province de Berrachou en qualité de maître d'ouvrage envisage de lancer pour l'année budgétaire 2025 et les deux années suivantes 2026 et 2027 est présenté ci-après | | | | | | |
| A) PRESTATION DE TRAVAIL : | | | | | | |
| Année budgétaire 2025 | | | | | | |
| N° | Objet | Sexe d'exécution | estimation prévisionnelle | Mode de passation | Mois de publication | Observation |
| 1 | Reconstruction de la (EMSPS de BERRACHO) | EMSPS BERRACHO | 34 000 000,00 | AO ouvert | Fin Juin | |
| Année budgétaire 2026 | | | | | | |
| N° | Objet | Sexe d'exécution | | | | |
| 1 | Construction du centre de santé niveau 1 | | | | | Commune BERRACHO |
| Année budgétaire 2027 | | | | | | |
| N° | Objet | Sexe d'exécution | | | | |
| 1 | Construction du centre de santé niveau 1 | | | | | Commune sidi ali belkacem BERRACHO |
| B) PRESTATION DE FOURNITURES : | | | | | | |
| Année budgétaire 2025 | | | | | | |
| N° | Objet | Sexe d'exécution | estimation prévisionnelle | Mode de passation | Mois de publication | Observation |
| 1 | Achat de matériel, matériel de bureau et matériel technique pour le CSUJ Sid eloued | EMSPS BERRACHO | 466 800,00 | AO ouvert | Mi Février | |
| 2 | Achat de matériel médical technique de PUMP d'urgence | EMSPS BERRACHO | 3 288 412,00 | AO ouvert | Début Mars | |
| 3 | Achat de matériel médical technique de PUMP D'urgence | EMSPS BERRACHO | 1 770 000,00 | AO ouvert | Début Mars | |
| 4 | Achat de matériel médical technique de CSUJ (EMSPS BERRACHO) | EMSPS BERRACHO | 300 000,00 | AO ouvert | Fin mai | |
| 5 | Achat des équipements de laboratoire pour l'Institut Préventif relevant de la Délégation de la Santé à la Province de Berrachou. | EMSPS BERRACHO | 924 000,00 | AO ouvert | Fin Mars | |
| 6 | Achat de matériel médical technique et mobilier de bureau pour les établissements de soins de santé primaires (CSUJ BATTICHA, CSUJ OULAD-REHMAN, CSUJ OULAD-REHMAN, CSUJ FOUKA) | EMSPS BERRACHO | 1 300 000,00 | AO ouvert | Fin Août | |
| 7 | Achat de matériel médical technique et mobilier de bureau pour les établissements de soins de santé primaires (CSUJ OULAD-REHMAN) | EMSPS BERRACHO | 1 300 000,00 | AO ouvert | Début Septembre | |
| 8 | Achat de matériel médical technique et mobilier de bureau pour les établissements de soins de santé primaires (CSUJ HED-CHALFENE) | EMSPS BERRACHO | 3 700 000,00 | AO ouvert | Début Septembre | |
| Année budgétaire 2026 | | | | | | |
| N° | Objet | Sexe d'exécution | | | | |
| 1 | Achat de matériel médical technique et mobilier de bureau pour les établissements de soins de santé primaires (CSUJ BERRACHO) | | | | | Province de Berrachou |
| 2 | Achat de matériel médical technique et mobilier de bureau pour les établissements de soins de santé primaires (CSUJ LAHDAIA, CSUJ ANJARA, CSUJ ALMANSOURA, CSUJ OULAD-REHMAN) | | | | | Province de Berrachou |
| Année budgétaire 2027 | | | | | | |
| N° | Objet | Sexe d'exécution | | | | |
| 1 | Achat de matériel médical technique et mobilier de bureau pour les établissements de soins de santé primaires (CSUJ EL GARAJ) | | | | | Province de Berrachou |
| 2 | Achat de matériel médical technique et mobilier de bureau pour les établissements de soins de santé primaires (CSUJ HED-REHMAN, CSUJ HED-REHMAN, CSUJ ELGARAJ) | | | | | Province de Berrachou |
| C) PRESTATION DE SERVICES : | | | | | | |
| Année budgétaire 2025 | | | | | | |
| N° | Objet | Sexe d'exécution | estimation prévisionnelle | Mode de passation | Mois de publication | Observation |
| 1 | Prestations de sécurité et de gardiennage au siège de la EMSPS et des ESAP relevant de la EMSPS de BERRACHO | EMSPS BERRACHO | 1 578 192,84 | AO ouvert | Mi Février | |
| 2 | Collecte et traitement des déchets médicaux et pharmaceutiques des établissements de soins de santé primaires | EMSPS BERRACHO | 70 000,00 | AO ouvert | mi février | |
| 3 | Réalisation des études architecturales et le suivi de l'exécution des travaux de construction du siège de la délégation de la santé et de la protection sociale de BERRACHO | EMSPS BERRACHO | 700 000,00 | CONSULTATION ARCHITECTURALE | Mi Mars | |
| 4 | Elaboration des études techniques et suivi des travaux de construction de siège de la délégation de la santé et de la protection sociale de BERRACHO | EMSPS BERRACHO | 120 000,00 | AO ouvert | Mi Mars | |
| 5 | Maintenance et réparation des équipements de l'imagerie médicale pulmonaire relevant de la délégation du ministère de la santé et de la protection sociale à la province de Berrachou | EMSPS BERRACHO | 250 000,00 | AO ouvert | Fin mars | |
| 6 | Maintenance et réparation des équipements de l'imagerie médicale mammographique relevant de la délégation du ministère de la santé et de la protection sociale à la province de Berrachou | EMSPS BERRACHO | 120 000,00 | AO ouvert | Fin mars | |
| 7 | Maintenance et réparation du matériel médical rétroscopique relevant de la délégation du ministère de la santé et de la protection sociale à la province de Berrachou | EMSPS BERRACHO | 200 000,00 | AO ouvert | Fin Avril | |
| Année budgétaire 2026 | | | | | | |
| N° | Objet | Sexe d'exécution | | | | |
| 1 | Prestations de nettoyage et hygiène des bâtiments du siège de la délégation et des ESAP relevant de la EMSPS de BERRACHO | | | | | EMSPS BERRACHO |
| 2 | Réalisation des études architecturales et le suivi de l'exécution des travaux de construction du centre de santé niveau 1 | | | | | EMSPS BERRACHO |
| 3 | Elaboration des études techniques et suivi des travaux de construction de construction du centre de santé niveau 1 | | | | | EMSPS BERRACHO |
| Année budgétaire 2027 | | | | | | |
| N° | Objet | Sexe d'exécution | | | | |

N° 031/PC

STE QSDEV (SUCC)
DEMISSION DE GERANT
 Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2024 les associés de la société QSDEV STE SUCCURSALE à décidé de démissionner le gérant Mr ISSAM AIT BEN LARBI et désigner du nouveau gérant Mme SIHAM ALAOU.
 Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 28/01/2025 sous le numéro 954846.

N° 426/PA

STE SIKANADA (SUCC)
DEMISSION DE GERANT
 Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2024 les associés de la société SIKANADA STE SUCCURSALE à décidé de démissionner le gérant Mr ISSAM AIT BEN LARBI et désigner du nouveau gérant Mme SIHAM ALAOU.
 Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 28/01/2025 sous le numéro 954847.

N° 427/PA

FONDATAX
 Conseil financier et fiscal
DIAKONIS
 R.C. : 659175
CONSTITUTION

Au terme d'un acte ssp en date du 20 JANVIER 2025, il a été institué une société à responsabilité limitée a associé unique avec les caractéristiques suivantes :
 1-Dénomination: DIAKONIS
 2-Siège social : 131 BOULEVARD ANFA RESIDENCE AZUR BUREAU N 11 B CASABLANCA
 Activité : recrutement et formation
 4-Capital :
 • MME AHLAM LAGHLID fait apport en numéraire de la somme de 100.000 DH, divisée en 1000 parts sociales de 100 DH chacune
 5-Gérance:
 • MME AHLAM LAGHLID est désigné gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
 6-L'exercice comptable débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre.
 L'immatriculation au registre de commerce a été effectuée au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro de dépôt légal 955005 le 29/01/2025

N° 428/PA

- ZF AFTERMARKET MOROCCO - S.A.R.L AU SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE A ASSOCIE UNIQUE AU CAPITAL DE 100.000,00 DIRHAMS
SIÈGE SOCIAL : RUE SOUMAYA, RESIDENCE SHEHRAZADE 3, 5ème ETAGE, N°22, PALMIERS, CASABLANCA
CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Casablanca, du 19/12/2024, il a été formé une société à responsabilité limitée à associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :
DÉNOMINATION :
 - ZF AFTERMARKET MOROCCO - S.A.R.L AU
OBJET : La société a pour objet directement ou indirectement, tant au Maroc qu'à l'étranger :
 • Vente et distribution de

pièces détachées appartenant au groupe ZF ;
 • Stockage, vente et distribution de composants et de lubrifiants d'origine pour le matériel secondaire ;
 • Import et export des pièces détachées ;
 • Service après-vente.
SIÈGE SOCIAL : Le siège social est fixé à Rue Soumaya, Résidence Shehrazade 3, 5ème Etage, N°22, Palmiers, Casablanca
CAPITAL SOCIAL : L'associé unique effectue l'apport en numéraire, à savoir :
 - La société -ZF Friedrichshafen

100.000,00 DHFS

Soit au total la somme de cent Mille dirhams 100.000,00 DHFS
DURÉE : 99 années à compter du jour de l'immatriculation au Registre du commerce.
ANNÉE SOCIALE : du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.

GERANCE : Monsieur Sheerhan Bin Jeaudene, de nationalité singapourienne, né le 05 avril 1978 à Singapour, demeurant à Flat T3-2302, 346-Business Bay, PO Box 122382, Dubai, UAE, titulaire du passeport singapourien N°K3428491G.
BENEFICIAIRES : Les produits nets de la société constatés par l'inventaire annuel après prélèvements légaux et statutaires sont attribués aux associés.

DEPOT ET IMMATRICULATION AU RC : Le dépôt a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 22/01/2025 sous le n° 953656
POUR EXTRAIT ET MENTION

Le gérant N° 429/PA

ESPACE FINANCE S.A.R.L
CABINET D'AUDIT ET D'EXPERTISE COMPTABLE
 204, BD Emile Zola Rce Al Karam Bureau N°2
 Belvédère Casablanca
 Tél. 022 40 06 92/91
 Fax : 022 40 05 43
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/01/2025, il a été établi les statuts d'une société SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Dénomination : EXPEDITRA S.A.R.L
 - Objet : TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES,
 - Siège Sociale : 1 LOT AL AMANE N°5 1er ETAGE GH 8 AIN SEBA, CASABLANCA
 - Capital Social : 100 000,00 dhs divisé en 1000 parts sociales et sont attribuées à :
 • Mr Ali ABOU IBRAHIMI 500 parts sociales,
 • Mr Mohammed LAHSINI 500 parts sociales,
 - Durée : 99 ans.
 - Gérance : La société gérée et administrée par Mr Ali ABOU IBRAHIMI pour une durée indéterminée,
 - Année Sociale : Commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
 - Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 28/01/2025 sous N°954825 (Registre de commerce N°658773).

N° 430/PA

Programme Prévisionnel Triennal

Le programme prévisionnel des marchés que l'ANEP-07 envisage de lancer pour l'année budgétaire 2025 et les deux années suivantes 2026 et 2027 est présenté ci-après :

| A3 - Prévisions de travaux : | | Année budgétaire 2025 | | Année budgétaire 2026 | | Année budgétaire 2027 | |
|------------------------------|--|---------------------------|-------------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|--------------------|
| N° | Objet | Unité d'Estimation | Quantité prévisionnelle | Montant de prévision | Montant de prévision | Montant de prévision | Début de prévision |
| 1 | Travaux de protection des bords Agglomération contre les inondations dans la commune Anassaf - Bourouj de Moham | Annessaf | 2 232 700,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 2 | Travaux d'aménagement des zones d'habitat à l'écart de l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | Bourouj | 13 200 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 3 | Travaux de construction de la route paysagère reliant le BORD à la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 740 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 4 | Construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | Agghafin | 24 910 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 5 | Construction de la route reliant le BORD à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | Anassaf | 7 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 6 | Construction de la route reliant le BORD à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | Tanou | 13 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 7 | Construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem et Tanou | 130 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 8 | Construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 10 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 9 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 40 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 10 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 110 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 11 | Construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 10 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 12 | Construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 10 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 13 | Construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | Tanou | 20 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 14 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | Agghafin | 3 242 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 15 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | Agghafin | 3 072 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 16 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem et Tanou | 4 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 17 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 3 710 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 18 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | Anassaf | 2 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 19 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem, Bourouj et Tanou | 13 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 20 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem, Bourouj et Tanou | 10 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 21 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 40 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 22 | Travaux de construction d'un ouvrage de franchissement à la commune Anassaf - Bourouj de Moham | Tanou | 2 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 23 | Travaux de construction d'un ouvrage de franchissement à la commune Anassaf - Bourouj de Moham | Bourouj | 2 700 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 24 | Travaux de construction d'un ouvrage de franchissement à la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 2 400 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 25 | Travaux de construction d'un ouvrage de franchissement à la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 300 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 26 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 2 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 27 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 2 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 28 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 29 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 30 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 31 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 32 | Travaux de construction d'un ouvrage de franchissement à la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 33 | Travaux de construction d'un ouvrage de franchissement à la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 34 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 35 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 36 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 37 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 38 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 39 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 40 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 41 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 42 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 43 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 44 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 45 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 46 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 47 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 48 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 49 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 50 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 51 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 52 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 53 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 54 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 55 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 56 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 57 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 58 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 59 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 60 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 61 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 62 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 63 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 64 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 65 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 66 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 67 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 68 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 69 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 70 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 71 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 72 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 73 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 74 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 75 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 76 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 77 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 78 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 79 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 80 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 81 | Travaux de construction de la route reliant l'habitat à l'axe principal de la commune Anassaf - Bourouj de Moham | El Khem | 9 000 000,00 | AEKJ | AEKJ | AEKJ | AEKJ-25 |
| 82 | Travaux | | | | | | |

-VERSATILE RH- Constitution
Aux termes d'un acte s.s.p en date à Mohammedia le 20/01/2025, il a été établi les statuts d'une société dont les caractéristiques sont :

DENOMINATION: - VERSATILE RH - SARL AU OBJET SOCIAL :
- Conseil et support aux entreprises en matière de gestion des ressources humaines (recrutement, formation, développement des compétences, audit et stratégie des ressources humaines, etc.) ;

- Conseil et accompagnement des particuliers en matière de recherche d'emploi, de reconversion professionnelle, de développement de carrière et de coaching personnalisé.

SIEGE SOCIAL: BD SEBTA HAY MERIEM N°36 ETAGE 1 APPT 3 - MOHAMMEDIYA

CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts Sociales de 100,00 DHS chacune et attribuées à l'associé Unique. **DUREE SOCIALE :** 99 ans. **GERANCE :** La société sera gérée par Mme. Smahane RACHIDI marocaine, née le 01/11/1995 à MOHAMMEDIYA, titulaire de la C.L.N N° TA129020 et demeurant à HAY EL FALAH 4 BLOC 3 N°8 - MOHAMMEDIYA, pour une durée illimitée.

Le dépôt légal a été déposé au tribunal de l'ère instance de Mohammedia le 28/01/2025 sous N° : 258, RC N° : 36833.

N° 434/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture et de la pêche Maritime
Direction Régionale de l'Agriculture de Casablanca Settat
Direction Provinciale de l'Agriculture de Berrechid
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX
N° 03/2025/DPA/BERRECHID DU 26/02/2025 à 10h30 (SEANCE PUBLIQUE)

Le 26/02/2025 à 10h30, il sera procédé, dans la salle de la réunion de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Berrechid sise à n° : 5 boulevard Mohammed V, quartier El yousser, Berrechid, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert National sur offres de prix

N° 03/2025/DPA/BERRECHID du relatif aux TRAVAUX DE CREUSEMENT ET EQUIPEMENT DES FORAGES AVEC CONSTRUCTION DES RESERVOIRS ET ABREUVOIRS DANS LES COMMUNES TERRITORIALES FOQRA OULED AMEUR, SIDI BEN HAMDOUN, SIDI ABDELKHALEQ ET SAHEL OULED HRIZ, RELEVANT DE LA PROVINCE DE BERRECHID.

LOT N° 1 : travaux de creusement et équipement d'un forage avec construction d'un réservoir et abreuvoirs dans la commune territoriale FOQRA OULED AMEUR.
LOT N° 2 : travaux de creusement et équipement d'un forage avec construction d'un réservoir et abreuvoirs

dans la commune territoriale SIDI BEN HAMDOUN.
LOT N° 3 : travaux de creusement et équipement d'un forage avec construction d'un réservoir et abreuvoirs dans la commune territoriale SIDI ABDELKHALEQ.

LOT N° 4 : travaux de creusement et équipement d'un forage avec construction d'un réservoir et abreuvoirs dans la commune territoriale SAHEL OULED HRIZ. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
- Lot n° 1 : Quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent soixante-sept dirhams et soixante centimes (499 767,60 Dirhams TTC).

- Lot n° 2 : Quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent soixante-sept dirhams et soixante centimes (499 767,60 Dirhams TTC).

- Lot n° 3 : Quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent soixante-sept dirhams et soixante centimes (499 767,60 Dirhams TTC).

- Lot n° 4 : Neuf mille Dirhams (9000,00 Dirhams).

- Lot n° 2 : Neuf mille Dirhams (9000,00 Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du Règlement de consultation.

N° 435/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime du Développement Rural et des Eaux et Forêts
DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE DE BENI-MELLAL
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 01/2025/DPA/4/SMOPPPA
Du 24/02/2025 A 10Heures
Le 24/02/2025 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni-Mellal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national sur offres de prix N° : 01/2025/DPA/4/SMOPPPA A Du 24/02/2025 A 10heures ayant pour objet : Achat et livraison de 100 chèvrès et 4 reproducteurs

mâles caprins au profit des éleveurs caprins dans la CT Tanougha, province de Beni Mellal.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux Cent soixante-dix Mille Dirhams et 00 centimes (270 000,00 DH TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à : Cinq Mille Dirhams (5000,00 dh).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent obligatoirement envoyer leurs plis par voie électronique sur le portail Marocain des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation du dit appel d'offre.

N° 436/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime du Développement Rural et des Eaux et Forêts
DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE DE BENI MELLAL
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°02/2025/DPA/4/SAHA (SEANCE PUBLIQUE) RESERVE AUX PME, AUX COOPERATIVES, AUX UNIONS DE COOPERATIVES ET AUX AUTO-ENTREPRENEURS

Le 25/02/2025 à 10 heures, il sera procédé, dans les Bureaux de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni Mellal, sise au Quartier Administratif, Rue de Safi, Beni Mellal, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres ouvert national sur offres de prix, N° 02/2025/DPA/4/SAHA du 25/02/2025, ayant pour objet : Travaux d'aménagement hydro agricole revêtement du réseau d'irrigation sur 4 km et confection des ouvrages d'art, dans le cadre Programme (PADIDZAR) au niveau du périmètre Ait Hbib relevant de la Commune Territoriale de Tagzirt, Cercle d'Elksiba, Province de Beni Mellal.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un Million Deux Cent Cinquante et Un Mille Cent Soixante Deux Dirhams (1 251 162,00 DHS TTC)

Le Cautionnement Provisoire est fixé à la somme de : Vingt Mille Dirhams (20 000,00 DHS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux

marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Il est prévu une visite des lieux le 19/02/2025 à 9 heures (rendez-vous au siège de la DPA de Beni Mellal).
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 10 du règlement de la consultation.

N° 437/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS
OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE
DES DOUKKALA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 04/2025/DPF
RESERVE AUX PME, AUX COOPERATIVES, AUX UNIONS DE COOPERATIVES ET AUX AUTO-ENTREPRENEURS

Le 25/02/2025 à 10 h 30 sera procédé dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (O.R.M.V.A.D.), sis à 16 Avenue Mohammed VI El Jadida - Maroc, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n° 04/2025/DPF du 25/02/2025 pour : ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE DE L'OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE

DES DOUKKALA 2026-2030
Le dossier d'appel doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de TROIS CENT MILLE (300 000,00) dirhams TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de CINQ MILLE CINQ CENTS (5.500,00) dirhams. Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 31,32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis électroniquement au portail des marchés publics accessible à l'adresse

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

N° 438/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DU PRESCLOLAIRE ET DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION
DRAA-TAFILALET
DIRECTION PROVINCIALE OUARZAZATE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SIMPLIFIE N° 01/EXP/2025

Le 11/02/2025 à 10h00, il sera procédé au bureau du chef du service des affaires administratives et finan-

cières au sein de la direction provinciale de l'Académie régionale de l'Education et de la Formation de la région Draa-Tafilalet à Ouarzazate sise à : Angle Avenue Mohamed VI et avenue Al Mouahidine -Ouarzazate, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié relatif à : Impression de livrets pour l'enseignement explicite au profit des établissements primaires relevant de la direction provinciale de l'AREF Draa-Tafilalet à Ouarzazate (Lot unique).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 578 748,00DHS TTC. Cinq cent soixante-dix-huit mille sept cent quarante-huit dirhams, Zéro Centime

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 9000,00dhs (Neuf mille dirhams).

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 439/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KENENSA
COMMUNE DE M'RIRT
SERVICE DES MARCHES

AVIS RECTIFICATIF D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°01/2025

Le 25 Février 2025 à 11 h, il sera procédé dans le bureau de Monsieur Le Président de la commune de M'Rirt à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur Offres des prix concernant : MISE A LA DISPOSITION DE LA MAIN D'OEUVRE POUR L'EXECUTION DES PRESTATIONS DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES, DE NETTOIEMENT, ET D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS A LA COMMUNE DE M'RIRT.

Nous vous informons qu'une erreur a été fait sur le montant de l'estimation de l'appel d'offre ; Le montant est de 3 062816,64 Dirhams au lieu de 3 062539,58 Dirhams .

| N° des Offres | Intitulé du Projet | Caution provisoire en Dirhams | Estimation en Dirhams |
|---------------|--|-------------------------------|-----------------------|
| 01/2025 | MISE A LA DISPOSITION DE LA MAIN D'OEUVRE POUR L'EXECUTION DES PRESTATIONS DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES, DE NETTOIEMENT, ET D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS A LA COMMUNE DE M'RIRT . | 53 000,00 | 3 062816,64 |

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma .
 - Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 ,32 et 34 du décret N° 2-22-431 relatif aux marchés publics.
 - Les concurrents doivent déposer leur dossiers par voie électronique dans la portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma ;
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 440/PA

Sport

Ligue des champions

Barcola et Dembélé sur la lancée de leur performance contre City



Une semaine après avoir fait basculer la rencontre face à Manchester City (4-2), Ousmane Dembélé et Bradley Barcola ont enchaîné mercredi un nouveau match de gala à Stuttgart (4-1), avec notamment un triplé pour Dembélé, le second de sa carrière.

En inscrivant onze buts lors de ses trois derniers matches de Ligue des champions, le Paris SG semble avoir mis derrière lui les problèmes d'efficacité devant le but qu'il a traité

comme en boulet sur les cinq premiers matches de la compétition reine du football européen (deux buts marqués seulement).

Contre Manchester City au Parc des Princes il y a une semaine comme mercredi soir au Neckarstadion de Stuttgart, deux internationaux français incarnent le réveil des buteurs du Paris SG: Ousmane Dembélé et Bradley Barcola

Dembélé (27 ans) a été impliqué sur les quatre buts du Paris SG: d'abord en tirant le corner qui a amené l'ouverture du score de Bar-

cola dès la 6e minute, puis en inscrivant un triplé à cheval sur la première et la seconde période (17e, 35e, 54e).

En inscrivant ses 14e, 15e et 16e buts de la saison, toutes compétitions confondues, Dembélé a signé le deuxième triplé seulement de sa carrière, près de neuf ans après le premier, sous les couleurs de son club formateur, le Stade Rennais, le 9 mars 2016, alors qu'il n'avait pas encore 19 ans. C'était avant de partir à Dortmund (2016/17), puis Barcelone (2017/23).

Alors que février n'a pas encore commencé, il bat aussi son record personnel de buts sur une saison qui remontait à l'exercice 2018/19, 14 réalisations avec le Barça.

"J'aime parler des individualités, j'aime parler d'Ousmane Dembélé. Il a fait un match superbe, c'est une très belle nouvelle de voir ce qu'il a fait sur le terrain. Il a vraiment montré toutes ses qualités, lui ou d'autres joueurs. Il a marqué des buts extraordinaires", a apprécié son entraîneur Luis Enrique en conférence de presse après la rencontre.

Comme contre Manchester City, le Paris SG a évolué sur deux jambes à Stuttgart, Barcola sur son aile gauche complétant parfaitement Dembélé, son compère de l'aile droite.

Après les longs mois d'hiver de novembre et décembre, passés sans marquer de buts pendant neuf semaines et demie, une éternité pour un joueur offensif, Barcola est inarrêtable en ce mois de janvier.

Mercredi, le jeune international français (22 ans) a fait vivre un véritable enfer à Joshua Vagnoman, qui compte une sélection avec l'Allemagne, pris de vitesse à chaque débordement sur son côté droit de la défense de Stuttgart.

C'est ainsi que Barcola, parti à la limite du hors-jeu sur une balle en profondeur de Vitorino à la 17e minute, a pu servir Ousmane Dembélé au second poteau, et doubler la mise pour le Paris SG

Sur une action identique à la demi-heure du jeu, l'ailier gauche parisien a servi Désiré Doué, dont la tentative a été repoussée in extremis sur sa ligne de but par Fabian Bredlow, la doublure de l'international allemand Alexander Nübel, victime d'un refroidissement et insuffisamment remis pour tenir sa place.

Et quand il n'a pas fait parler sa pointe de

vitesse, il a montré son sens du placement pour ouvrir la marque dès la 6e minute.

Barcola a inscrit son quatrième but en deux semaines après des buts en Ligue 1 (pour donner la victoire à son équipe à Lens), en Coupe de France à Espaly (5e division) et surtout en Ligue des champions contre Manchester City.

Sur les cinq dernières rencontres parisiennes, il n'y a que lors du match de championnat le week-end dernier contre Reims (1-1) qu'il n'a pas marqué. Il avait été laissé au repos par Luis Enrique pour préparer cette rencontre de Ligue des champions dans le sud-ouest de l'Allemagne, pour laquelle l'international Khvicha Kvaratskhelia n'était pas qualifié.

Barcola répond ainsi de la meilleure des façons sur la pelouse à l'arrivée il y a deux semaines de "Kvara" au PSG, en provenance de Naples, et avec qui il va être en concurrence sur l'aile gauche.

Les qualifiés pour les 8èmes et pour les barrages

Voici les huit équipes directement qualifiées pour les 8èmes de finale de la Ligue des champions et les 16 barragistes qui s'affronteront pour atteindre ce stade, à l'issue de la dernière journée de la phase de ligue disputée mercredi.

Un tirage au sort des barrages sera effectué vendredi, chaque club connaissant d'ores et déjà ses deux potentiels adversaires déterminés par le classement final de cette première phase.

Qualifiés: Liverpool, FC Barcelone, Arsenal, Inter Milan, Atlético Madrid, Bayer Leverkusen, Lille et Aston Villa.

Barragistes: L'Atalanta Bergame et le Borussia Dortmund seront respectivement opposés au Sporting Portugal ou au Club Bruges. Le Real Madrid et le Bayern Munich affronteront le Celtic Glasgow ou Manchester City. L'AC Milan et le PSV Eindhoven joueront face au Feyenoord Rotterdam ou à la Juventus Turin. Le Paris SG et Benfica se mesureront à l'AS Monaco ou à Brest.

Inquiétude pour la cheville gauche de Warren Zaïre-Emery

Le milieu de terrain du Paris SG Warren Zaïre-Emery s'est mal réceptionné à la suite d'un contact avec l'attaquant de Stuttgart Ermedin Demirovic en fin de rencontre, avec une inquiétude pour sa cheville gauche.

Dans la 3e et dernière minute du temps additionnel, sur une balle anodine et un pressing de Ermedin Demirovic, Warren Zaïre-Emery a été touché par l'international bosnien et s'est tordu la cheville gauche à la réception.

Il a été soigné sur la pelouse par le staff médical parisien avant de sortir en boitant. En quittant la zone mixte quelques minutes plus tard, il boitait également. "Je ne sais rien, il faut attendre les examens demain pour avoir une idée très claire, mais, ça ne semble pas très bon", a commenté l'entraîneur du Paris SG Luis Enrique en conférence de presse après la rencontre.

Le Croate Niko Kovač nommé entraîneur du Borussia Dortmund jusqu'en 2026

Le Croate Niko Kovač a été nommé à la tête du Borussia Dortmund jusqu'en 2026, a annoncé mercredi soir le directeur sportif du club, Lars Ricken

Ancien entraîneur du Bayern Munich, de la sélection croate et de l'AS Monaco, le technicien croate (53 ans) succède à Nuri Şahin, évincé la semaine dernière. L'équipe était depuis dirigée par l'entraîneur intérimaire Mike Tullberg

"Mike Tullberg dirigera l'équipe

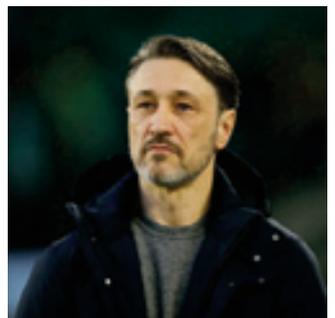
samedi (en championnat contre Heidenheim) avant que Niko prenne la suite dimanche", a précisé M. Ricken à la presse, après la victoire de son club face au Shakhtar Donetsk (3-1) lors de la 8e et dernière journée de la phase de ligue de la Ligue des champions.

Kovac, qui a entraîné Wolfsburg de 2022 à 2024, a remporté la Coupe d'Allemagne avec l'Eintracht Francfort contre le Bayern en 2018, avant d'accepter le poste d'entraî-

neur du club munichoïse quelques semaines plus tard.

Au Bayern, il a remporté un doublé Coupe-Championnat en 2018-19, mais avait été remercié par le club au milieu de la saison suivante.

Le BVB occupe la 11e place de la Bundesliga, à 22 points du leader, le Bayern, et a signé face au Shakhtar sa deuxième victoire seulement lors de ses onze dernières rencontres, toutes compétitions confondues.



Lille-Feyenoord

Osame Sahraoui sensationnel

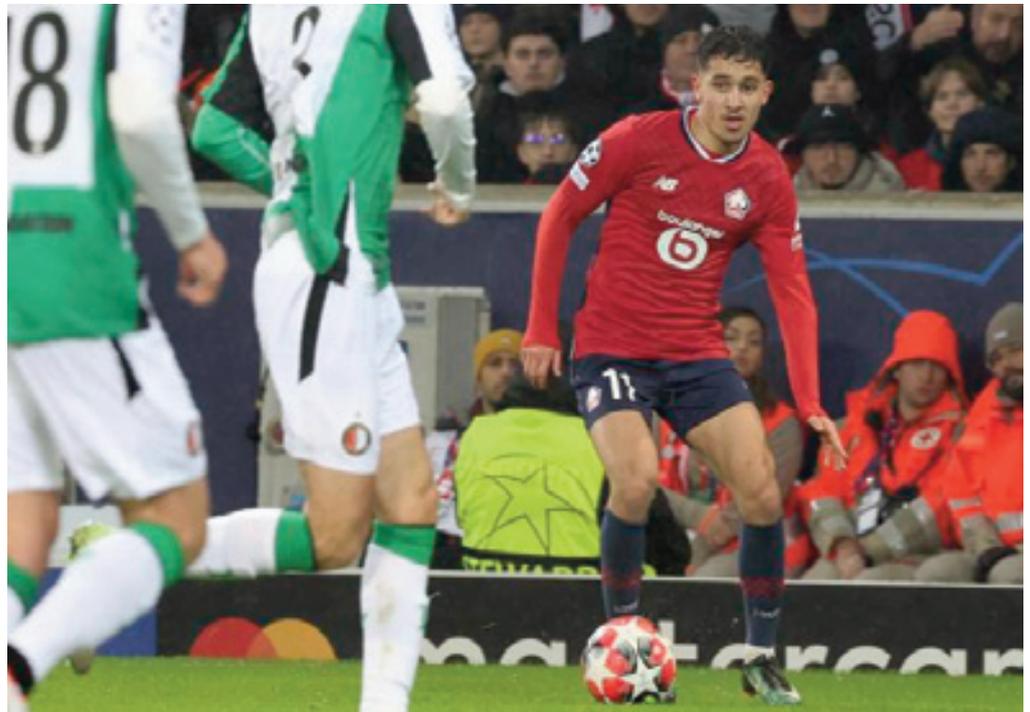
Le stade Pierre-Mauroy a été le théâtre d'une performance exceptionnelle mercredi soir. En effet, le LOSC a écrasé Feyenoord Rotterdam (6-1) dans une rencontre où Osame Sahraoui a brillé de mille feux. L'ailier marocain a non seulement ouvert la marque précocement, mais il a également été un catalyseur offensif tout au long de la partie, permettant à Lille de dominer les champions des Pays-Bas avec une facilité déconcertante.

Dès l'entame du match, Osame Sahraoui a donné le ton. A la 5^e minute, il profite d'une passe lumineuse de Rémy Cabella pour se retrouver dans la surface et tromper le gardien de but adverse d'un tir croisé imparable. Un geste technique parfaitement exécuté, révélateur de son sang-froid et de sa précision chirurgicale devant le but. Ce premier éclat ne fut qu'un avant-goût du récital qu'il allait offrir.

La première période a été marquée par son omniprésence dans les offensives lilloises. Son dynamisme et sa percussivité sur l'aile gauche ont mis au supplice la défense néerlandaise, jusqu'à provoquer un but contre son camp du malheureux Gernot Trauner à la 39^e minute sur un centre tendu et incisif. A la pause, Lille menait 2-1, mais le plus beau restait à venir.

Si Feyenoord espérait réagir, le LOSC, porté par un collectif en état de grâce, a rapidement éteint les derniers espoirs adverses. Jonathan David, intenable, a inscrit un bijou de but à la 74^e minute après une offrande de l'autre jeune marocain Ayyoub Bouaddi, confirmant la maîtrise totale des Dogues.

Mais la soirée ne pouvait être complète sans une ultime touche de génie signée Osame Sahraoui. Toujours insatiable, le Marocain a conclu son récital par une passe décisive ciselée pour Cabella à la 80^e minute, permettant à Lille d'atteindre le



score-fléuve de 6-1. Une prestation majuscule qui a logiquement conduit à son élection "Man of the Match" pour la deuxième fois en Ligue des champions cette saison, après son exploit face au Sturm Graz.

Si le LOSC s'est offert une démonstration de force contre un Feyenoord pourtant redoutable, c'est en grande partie grâce à un Osame Sahraoui en état de grâce. Déjà remarqué pour ses prestations étincelantes en championnat, l'international marocain confirme qu'il est bien plus qu'un simple talent prometteur : il est une

pièce maîtresse du projet lillois. Avec sa vitesse, sa justesse technique et son intelligence, il incarne ce vent de fraîcheur et d'audace qui permet aux Dogues d'élever leur niveau dans les grandes compétitions. Son influence dépasse même ses statistiques impressionnantes : il insuffle une dynamique collective redoutable, créant sans cesse des brèches et multipliant les gestes décisifs.

«Il a récidivé ! Comme face à Sturm Graz en décembre, Osame Sahraoui a été élu Man Of The Match de LOSC-Feyenoord par l'UEFA. Félicitations à notre percutant ailier marocain pour cette nouvelle performance individuelle de haut niveau », a réagi le club lillois sur son site officiel.

En s'imposant avec autorité et panache face à une équipe de Feyenoord pourtant habituée aux joutes européennes, le LOSC envoie un message fort : il faudra compter sur lui dans la suite de la compétition. Et avec un Sahraoui à ce niveau, tous les rêves sont permis.

Mehdi.O

Issam Charai nommé entraîneur adjoint des Rangers



Le Marocain Issam Charai a été nommé entraîneur adjoint des Rangers, a annoncé, mercredi, le club écossais de Premier-ship, où évolue l'attaquant

Hamza Igamane.

"L'entraîneur expérimenté rejoint les Gers en provenance du club de Ligue 1 de Strasbourg, après avoir travaillé en Pro League belge en tant

qu'entraîneur adjoint", indique la formation de Glasgow dans un communiqué.

Charai avait également été à la tête de l'équipe du Maroc des moins de 23, qu'il a menée au titre de la Coupe d'Afrique des nations en 2023. Le technicien de 43 ans vient compléter le staff de Philippe Clément, en remplacement d'Andries Ulderink, qui a quitté Ibrox pour des "raisons personnelles".

Les Rangers, seconds du championnat écossais, devaient affronter l'Union Saint-Gilloise en Europa League hier.

Coupe Davis - Play-offs du Groupe mondial II

Le Maroc affronte le Zimbabwe, les 31 janvier et 1^{er} février à Harare

L'équipe nationale marocaine de tennis affrontera son homologue du Zimbabwe les 31 janvier et 1^{er} février prochain à Harare en play-offs du Groupe mondial II de la Coupe Davis, indique la Fédération Royale marocaine de tennis (FRMT). En cas de victoire, le Maroc pourrait accéder aux matchs du Groupe mondial II en septembre prochain, précise la FRMT dans un communiqué.

Pour sa première rencontre en tant que capitaine de l'équipe nationale, poursuit la même source, Hicham Azazi mène une délégation composée des joueurs Elliot Benchetrit, Karim Bennani, Younes Lalami Laaroussi, Rabie Chaki et Mohamed Taha Baadi.

Le staff technique comprend Norsayl Nejdi (coach adjoint), Mohamed Rharbal (préparateur physique) et Hatim Jorio (physiothérapeute), tandis que Hicham Kanouni est le représentant de la délégation marocaine, ajoute le communiqué.

Ce petit animal insaisissable a été filmé pour la première fois de l'histoire par des étudiants

Malgré les avancées technologiques et tous les moyens modernes, certaines espèces animales restent insaisissables. C'est le cas de la musaraigne du mont Lyell, un petit mammifère de Californie (Etats-Unis), qui n'avait jamais pu être photographiée vivante jusqu'en octobre dernier. En effet, grâce au travail de trois étudiants américains, plusieurs spécimens ont pu être capturés et immortalisés avant d'être relâchés, rapporte CNN.

Vishal Subramanian, Prakrit Jain et Harper Forbes ont monté un projet en collaboration avec le Musée de zoologie des vertébrés de l'Université de Californie et ont installé des pièges dans les montagnes de l'est de la Sierra Nevada. Mais ils ont dû faire preuve de beaucoup de vigilance : les musaraignes du mont Lyell ne peuvent pas vivre plus de quelques heures sans se nourrir.

Vishal Subramanian, Prakrit Jain et Harper Forbes ont donc passé trois jours et quatre nuits dans la nature, vérifiant les pièges toutes les deux heures. Au total, ils ont pu observer et filmer six musaraignes du mont Lyell. «Le plus dur pour obtenir ces photos, c'est qu'elles sont incroyablement

rapides et courent toujours partout», a expliqué Vishal Subramanian à CBS News. De plus, elles peuvent se montrer agressives et mordre.

Autre difficulté, la taille et le poids de ces animaux. Selon The Guardian, le plus petit mesurait moins de 10 cm de long et pesait à peine 1,5 gramme. «Ces musaraignes ont presque la taille d'un insecte», a commenté Prakrit Jain. L'espèce se nourrit essentiellement d'insectes et d'araignées, et ne met pas beaucoup le museau dehors. Les étudiants ont pu observer pour la première fois leur comportement, adapté au fonctionnement de leur métabolisme, à savoir faire des microsiestes et des réserves de nourriture.

La musaraigne du mont Lyell évolue dans une zone restreinte de la Sierra Nevada. Identifiée il y a un siècle, elle n'avait plus été observée depuis au moins vingt ans et les scientifiques ignoraient presque tout de son mode de vie. Les seuls spécimens étudiés étaient déjà morts. «Il y a un bon nombre d'animaux aux Etats-Unis qui n'ont jamais été photographiés, ou bien il y a très peu de photos ou des photos de mauvaise qualité», estime Prakrit Jain.

Or, selon les jeunes étudiants, il est pri-



mordial de pouvoir filmer et photographier la faune en danger d'extinction. La musaraigne du mont Lyell est en effet menacée par des prédateurs nocturnes et surtout par le réchauffement climatique. Selon certaines études, citées par The Guardian, 50 à 90% de son habitat pourrait ainsi disparaître d'ici 2080.

«Beaucoup d'animaux disparaissent sans aucune documentation, déplore Vishal Subramanian. Un animal comme la musaraigne du mont Lyell, s'il n'avait pas été photographié ou étudié, aurait pu disparaître tranquillement à cause du changement climatique, sans que nous en ayons la moindre idée».

Recettes

Mini-burgers moelleux au thon



Ingrédients :

- 1 tasse et demie de farine à pain
- 1 c-à-c de levure sèche active
- ½ c-à-c de sel
- 1 c-à-c de sucre
- 100 ml d'eau tiède
- 28 g de beurre à température ambiante
- Pour la farce :
- 1 boîte de thon
- 1 c-à-c de mayonnaise
- Du fromage coupé en 4 pour avoir 4 mini-tranches
- Rondelles de tomate cerise
- Feuilles de laitue
- Rondelles d'olives noires ou vertes
- Cornichons coupés en petits dés

Préparation :

Verser la levure dans un peu d'eau tiède (pas

chaude), ajouter le sucre, couvrir d'un film plastique et laisser mousser environ 10 min.

Mélanger la farine et le sel dans un saladier. Ajouter le beurre mou et sabler du bout des doigts.

Ajouter la levure ainsi que l'eau tiède. Pétrir quelques minutes afin d'obtenir une pâte souple. Couvrir d'un film plastique et d'un torchon propre. Laisser lever à l'abri de l'air jusqu'à ce qu'elle double de volume.

Dégazer la pâte et former de petites boules. Déposer au fur et à mesure sur une plaque recouverte de papier sulfurisé.

Laisser lever une seconde fois jusqu'à ce que les petits pains doublent de volume.

Badigeonner de jaune d'oeuf mélangé à un peu de lait.

Préchauffer le four à 400 F (200 C). Enfournier les mini-pains durant 12-14 min ou jusqu'à ce qu'ils soient légèrement dorés.

Sortir du four et laisser refroidir sur une grille avant de couper en deux les burgers.

Préparer la farce en mélangeant le thon, la mayonnaise ainsi que les cornichons.

Badigeonner les pains de moutarde. Ajouter une petite cuillère de farce.

Déposer des rondelles de tomates et une petite tranche de fromage. Déposer la seconde tranche de pain burger.

Déposer au fur et à mesure sur une assiette de service.

Un combattant anglais chambré car il s'appelle Taylor Swift

«The real Taylor Swift». Le compte Instagram The British MMA Scene, qui compte plus de 21.000 abonnés, tient son meilleur running-gag depuis quelques mois. Un combattant amateur anglais de 21 ans suscite en effet une sérieuse attention rien qu'à son nom. Car oui, ce jeune rouquin est l'homonyme de la célèbre chanteuse pop américaine.

S'il n'y a aucun lien de parenté entre eux, notre « british Taylor Swift » ne cache pas l'omniprésence de la superstar US dans sa vie de combattant MMA. «La pire chose dans mes combats, c'est que mon nom soit annoncé au début, confiait récemment l'intéressé. A chaque fois, j'entends la moitié de la salle rire dès que le speaker dit "Taylor Swift"».

Un moment insolite que l'athlète n'hésite pas à qualifier de «dimension la plus difficile» de sa carrière. Au point que celui-ci a envisagé un

changement de nom sur la scène MMA. Mais Taylor Swift, qui compte un bilan de trois victoires en quatre combats amateurs, avec une soumission obtenue lors de son dernier affrontement, s'est ravisé.

Il est bien conscient qu'au-delà des moqueries, le potentiel médiatique est grand lorsqu'on s'appelle Taylor Swift et qu'on s'apprête à combattre pour un titre amateur en mars, lors d'une réunion «Raged UK», avec en ligne de mire une première ceinture des légers.

Dans une interview au Sun, «the real Taylor Swift» (5.862 abonnés sur Insta contre 282 millions pour la chanteuse) précisait sur ce chambrage cocasse qu'il vit : «Même à la pesée, les gens commencent à rire. On me demande si je suis sérieux quand je dis mon nom. Quand je passe la sécurité à l'aéroport et quand je franchis la porte d'un club, ça se marre aussi.» La rançon de la gloire, mon cher Taylor.